

Ahmed Attaf reçoit l'ambassadeur du Mali

Le dégel diplomatique acté

PAGE 2



Le processus de normalisation entre l'Algérie et le Mali vient de franchir une étape décisive.

SANTÉ

TRoubles de l'équilibre
Quand la sensation d'ébriété
doit alerter

PAGE 15



CRÉSUS QUOTIDIEN

www.cresus.dz In medio stat virtus

Karim Khan évincé

La CPI dans la tourmente



PAGE 16

Indemnisation des sinistrés des incendies
Les walis mobilisés pour évaluer les dégâts

PAGE 6



Gaz naturel
L'Algérie confirme le rebond de sa production

PAGE 7

Finale CAN 2025
Le verdict du TAS fixé au 8 octobre

PAGE 12



ÉDUCATION NATIONALE L'ANGLAIS DEVANCE LE FRANÇAIS

PAGE 3



À partir de la rentrée scolaire 2026-2027, l'enseignement des langues étrangères connaîtra un changement majeur dans le primaire avec la généralisation de l'anglais en troisième année, tandis que le français sera introduit une année plus tard.

Démocratie en Afrique
Fateh Boutbig lance un appel fort

PAGE 4

Ahmed Attaf reçoit l'ambassadeur du Mali Le dégel diplomatique acté

Le processus de normalisation entre l'Algérie et le Mali vient de franchir une étape décisive.

La reprise du dialogue diplomatique entre l'Algérie et le Mali se confirme avec la rencontre tenue, hier, à Alger, entre le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, et l'ambassadeur du Mali en Algérie, Mohamed Amaga Doulo, à l'occasion de la reprise de ses fonctions diplomatiques. «Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a reçu ce matin, au siège du ministère, l'ambassadeur de la République du Mali en Algérie, Mohamed Amaga Doulo, qui lui a rendu une visite de courtoisie après avoir repris ses fonctions en Algérie», a indiqué un communiqué du ministère.

UNE DYNAMIQUE DE RAPPROCHEMENT RELANCÉE

Cette rencontre traduit la volonté des deux pays de tourner la page d'une crise qui avait profondément affecté leurs relations bilatérales et de réactiver les mécanismes de coopération dans un contexte régional marqué par de profondes mutations géopolitiques. «Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la dynamique positive que connaissent les relations de fraternité et de bon voisinage entre l'Algérie et le Mali», ajoute le communiqué. Selon la même source, les échanges ont porté sur les perspectives de consolidation des relations bilatérales



ainsi que sur le renforcement de la coordination entre Alger et Bamako, notamment dans les domaines liés aux intérêts communs et à la stabilité régionale. Cette rencontre marque la concrétisation d'une normalisation très attendue dans la région. Elle intervient quelques jours après l'audience accordée, lundi dernier, par le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, à l'ambassadeur d'Algérie au Mali, Kamel Retieb.

LE RETOUR À UNE COOPÉRATION COMPLÈTE

Le retour des ambassadeurs et la reprise complète des relations diplomatiques,

annoncés le 10 juillet dernier, constituent un signal politique important dans une région du Sahel confrontée à la montée des défis sécuritaires, aux recompositions d'alliances et à la multiplication des influences extérieures. Ce retour à la normale s'est également traduit par la levée des restrictions aériennes réciproques et par le retour des ambassadeurs dans leurs postes respectifs. La crise entre les deux pays, déclenchée en avril 2025 à la suite d'un différend lié à un incident impliquant un drone près de la zone frontalière de Tin Zaouatine, avait provoqué une dégradation rapide des relations bilatérales. La fermeture des espaces aériens et le rappel des

ambassadeurs avaient alors marqué l'un des épisodes les plus sensibles des relations algéro-maliennes de ces dernières années. Malgré ces tensions, les impératifs géographiques, historiques et sécuritaires ont favorisé la reprise du dialogue. L'Algérie et le Mali partagent une longue frontière ainsi que des intérêts communs en matière de lutte contre le terrorisme, de sécurisation des zones frontalières et de stabilité dans l'espace sahélien.

UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LE SAHEL

Pour Alger, le rétablissement des relations avec Bamako s'inscrit dans une approche visant à préserver son rôle de partenaire régional majeur et à maintenir des canaux de dialogue avec les différents acteurs du Sahel. Pour les autorités maliennes, cette normalisation intervient dans un contexte où le pays cherche à diversifier ses partenariats et à renforcer sa marge de manœuvre diplomatique. Au-delà de la dimension bilatérale, ce rapprochement pourrait contribuer à insuffler une nouvelle dynamique régionale, alors que le Sahel traverse une période de profondes recompositions politiques et sécuritaires. La restauration de la confiance entre Alger et Bamako apparaît ainsi comme un enjeu dépassant le cadre des relations entre deux États voisins, en raison de son impact potentiel sur la coopération sécuritaire et la stabilité de l'ensemble de la région.

Smail ROUHA

L'ALGÉRIE ASSURERA LA PRÉSIDENTIE DU CPS

Peser davantage sur l'efficacité du Conseil

L'Algérie assurera, à partir du 1er août, la présidence tournante du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Le CPS est l'organe décisionnel permanent de l'UA chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits sur le continent. Inspiré du modèle du Conseil de sécurité des Nations unies, il constitue le pilier central de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

L'Algérie affirme que sa présidence du Conseil de paix et de sécurité africain représente une nouvelle opportunité de renforcer le rôle et l'efficacité de cette instance face aux multiples défis auxquels le continent est confronté. Durant son mandat, et en concertation avec les autres membres, elle abordera les principaux enjeux sécuritaires qui affectent actuellement l'Afrique et veillera à promouvoir l'agenda de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La présidence algérienne de cette instance continentale s'inscrit dans le cadre de ses engagements africains et de ses efforts constants visant à défendre les principes et les objectifs de l'Union africaine. Elle porte notamment sur la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent, le règlement pacifique des



conflits ainsi que le renforcement de la solidarité et de l'action commune africaine, conformément aux orientations de sa politique étrangère.

UNE FEUILLE DE ROUTE DENSE

Afin de répondre aux enjeux politiques, sécuritaires et humanitaires actuels en Afrique, l'Algérie a élaboré une feuille de route comprenant des réunions de concertation, des initiatives institution-

nelles et des missions sur le terrain. Sous la présidence algérienne, le Conseil entamera ses travaux par une session plénière consacrée à l'éducation dans les contextes de conflit, mettant en avant l'importance de protéger le droit à l'éducation, considéré comme un pilier fondamental de la construction d'une paix durable. Le CPS tiendra également deux réunions consacrées au suivi de l'évolution de la

situation au Sahel et au Soudan du Sud, dans le cadre de la surveillance des zones à risque et des crises sur le continent. Ces rencontres viseront à soutenir les efforts destinés à consolider la stabilité et à favoriser des solutions pacifiques aux conflits.

Dans le cadre de son programme, l'Algérie prévoit, par ailleurs, l'envoi d'une mission de terrain du Conseil au Soudan afin d'évaluer l'évolution de la situation politique et de renforcer son engagement dans les efforts visant à soutenir la paix et la stabilité dans ce pays.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION

En outre, le Conseil organisera trois consultations institutionnelles entre le CPS et plusieurs organes africains, notamment le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Plateforme africaine de gouvernance ainsi que l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AGA-APSA). Ces consultations auront pour objectif de renforcer la coordination et l'intégration entre les différentes composantes du système africain de paix et de sécurité.

Le programme tiendra également compte de l'outil d'évaluation des menaces continentales et de cartographie des risques en Afrique, lancé par l'Algérie lors de sa précédente présidence du CPS en août 2025. Il prévoit aussi l'organisation de la réunion d'information trimes-trielle du groupe des trois États membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) devant le CPS, afin de renforcer l'unité de la voix africaine sur la scène internationale.

S. Smati

JEAN-NOËL BARROT S'EN PREND À L'EXTRÊME DROITE «Vous êtes obsédés par l'Algérie»

Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a vivement critiqué les députés du Rassemblement national (RN), les accusant d'être «obsédés par l'Algérie», lors d'un échange tendu à l'Assemblée nationale qui a mis en évidence les divergences sur la manière de gérer les relations entre la France et l'Algérie.

Répondant aux critiques des élus du Rassemblement national, Jean-Noël Barrot a déclaré que la principale différence entre le gouvernement et ses opposants résidait dans leurs priorités. Selon lui, les députés du RN se focalisent de manière excessive sur l'Algérie, tandis que le gouvernement s'attache avant tout à défendre les intérêts de la France et à servir les

citoyens français. «Ce qui nous différencie, c'est que vous êtes obsédé par les Algériens et nous par les Français», déclare Jean-Noël Barrot. Le chef de la diplomatie française a expliqué que la politique de rapprochement avec l'Algérie et de relance du dialogue reposait sur une approche pragmatique visant à préserver les intérêts français. Il a précisé que cette orientation resterait conditionnée aux résultats obtenus et pourrait être réévaluée si elle ne servait plus les intérêts de Paris. Jean-Noël Barrot a également affirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention de se laisser entraîner dans les discours populistes ou les polémiques alimentées par l'extrême droite au sujet de l'Algérie. Il a souligné que la politique étrangère de la France est guidée par ses intérêts stratégiques, et non par des considérations de politique partisane ou des surenchères politiques.

Education nationale

L'anglais devance le français

À partir de la rentrée scolaire 2026-2027, l'enseignement des langues étrangères connaîtra un changement majeur dans le primaire avec la généralisation de l'anglais en troisième année, tandis que le français sera introduit une année plus tard.

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a dévoilé, hier, une série de mesures qui entreront en vigueur dès la rentrée scolaire 2026-2027. Parmi les principales nouveautés, figure la suppression de l'enseignement du français en troisième année primaire au profit de l'anglais, ainsi qu'une réorganisation des programmes scolaires et un projet de réforme du cycle secondaire.

S'exprimant à l'ouverture des travaux de la Conférence nationale consacrée à la préparation de la prochaine rentrée scolaire, le ministre a indiqué que ces décisions s'inscrivent dans la continuité de la réforme du système éducatif, avec pour objectif d'améliorer les conditions de scolarisation et la qualité des apprentissages.

Le changement le plus marquant concerne l'enseignement des langues étrangères. À partir de septembre 2026, les élèves de troisième année primaire n'étudieront plus que l'anglais. Le français sera réintroduit dès la quatrième année, où il sera enseigné parallèlement à l'anglais.

Selon le ministre, cette mesure vise à renforcer l'apprentissage de la langue anglaise, notamment à travers l'augmentation de son volume horaire, avec une attention particulière portée aux filières techniques.

RÉORGANISATION DES MATIÈRES ET DAVANTAGE DE TRAVAUX PRATIQUES

Mohamed Seghir Saâdaoui a également annoncé une révision de l'organisation de plusieurs disciplines à différents niveaux d'enseignement. Cette restructuration devra permettre une meilleure adéquation entre les programmes, les exigences pédagogiques et les spécialités du secondaire. Le ministère prévoit également d'augmen-



ter le volume horaire consacré aux travaux pratiques, notamment dans les classes terminales. Les matières concernées ainsi que les modalités d'application de ces changements feront l'objet d'une circulaire officielle attendue dans les prochains jours.

RÉVISION DES PROGRAMMES SCOLAIRES

Le ministre a confirmé la poursuite de la mise à jour des programmes d'enseignement. L'éducation civique figurera parmi les premières matières concernées, avec de nouveaux contenus destinés à renforcer les valeurs de citoyenneté et la culture civique des élèves.

Cette opération de révision s'étendra également à d'autres disciplines, notamment celles à caractère historique, humain et social, afin d'intégrer les évolutions scientifiques et les nouvelles connaissances.

CRÉATION D'UNE FILIÈRE INFORMATIQUE AU LYCÉE

Le secteur de l'éducation nationale engagera également, dès la prochaine année scolaire, l'élaboration d'un nouveau projet de réforme du cycle secondaire. Celui-ci prévoit une refonte de l'organisation des filières et des spécialités, avec l'objectif de dépasser le système actuel du tronc commun et de proposer des parcours davantage adaptés aux aptitudes des élèves, aux exigences de l'enseignement supérieur et aux besoins du marché du travail.

A cet égard, le ministre a révélé la préparation d'un projet visant à créer une nouvelle filière «informatique» dans l'enseignement secondaire.

Cette filière, qui pourrait être lancée dès la prochaine rentrée scolaire ou celle d'après, devra répondre aux conditions pédagogiques et organisationnelles nécessaires. Elle vise à rapprocher les parcours scolaires des formations universitaires en informa-

tique et à accompagner les besoins de l'économie numérique en Algérie. En outre, le ministre a précisé que l'éducation civique figurera parmi les premières matières concernées par cette opération, aux côtés d'autres disciplines nécessitant une adaptation aux évolutions scientifiques et aux nouveaux savoirs.

RÉSULTATS IMMINENTS DU CONCOURS DES ENSEIGNANTS

Abordant le concours national de recrutement des enseignants, le ministre a indiqué que l'opération est entrée dans sa phase finale. Les services du ministère poursuivent actuellement la vérification des dossiers des candidats, au nombre de 1 065 000, en coordination avec la Direction générale de la Fonction publique.

Mohamed Seghir Saâdaoui a assuré que les résultats seront annoncés «prochainement», appelant les candidats à patienter le temps d'achever les dernières procédures administratives.

POURSUITE DE LA MODERNISATION DU SECTEUR

En conclusion de son intervention, le ministre a affirmé que son département poursuivra les réformes engagées dans le cadre de la politique de modernisation du système éducatif. Il a également salué le soutien des pouvoirs publics au secteur de l'éducation nationale, soulignant que les moyens budgétaires alloués ont permis de concrétiser plusieurs projets de réforme.

Enfin, il a réaffirmé que l'amélioration des conditions professionnelles et sociales des personnels de l'éducation demeure une priorité pour la prochaine étape afin de renforcer les performances du système éducatif et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

I. Khermane

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, INNOVATION ET CRÉATION DE RICHESSE

Les grands dossiers de la rentrée universitaire

L'Université algérienne s'engage dans une nouvelle phase de transformation axée sur l'innovation, la digitalisation et l'entrepreneuriat. C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, lors des travaux de la Conférence nationale des universités tenue, hier, à Alger, en présence des responsables du secteur et des représentants des partenaires sociaux et des étudiants.

Le ministre a présenté la feuille de route de la prochaine rentrée universitaire, articulée autour du développement d'une «université intelligente», «entrepreneuriale» et «productrice de connaissances et de richesse», conformément à l'objectif de bâtir une économie fondée sur le savoir et de renforcer la souveraineté scientifique et technologique.

Parmi les principaux projets annoncés, figure la mise en place d'un parcours pédagogique personnalisé pour les étudiants, soutenu par l'intelligence artificielle. Un assistant intelligent accompagnera l'étudiant dans le choix de ses unités d'enseignement en fonction de ses compétences, de ses aspirations et de ses objectifs académiques et professionnels.

Le secteur prévoit également le développement d'un modèle linguistique intelligent (LLM) destiné aux enseignants universitaires. Cet outil permettra de faciliter la préparation d'exercices et d'activités pédagogiques, tout en intégrant l'intelligence artificielle dans l'évaluation des travaux des étudiants.



MISE SUR LE MARCHÉ DE 500 PRODUITS INNOVANTS

Sur le volet économique, Kamel Baddari a annoncé l'ambition de mettre sur le marché national 5 000 produits innovants «fabriqués en Algérie» à l'horizon 2030. Chaque innovation devra être accompagnée de la création d'une start-up, d'une micro-entreprise ou d'une entreprise dérivée (spin-off). L'objectif est de faire de l'université un véritable incubateur d'innovation, capable de transformer les résultats de la recherche en projets économiques créateurs de valeur et d'emplois.

NOUVEAUX MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Le ministre a également annoncé le lancement de la deuxième édition du program-

me «Protomarket», destiné à soutenir la réalisation de prototypes technologiques. Des financements allant jusqu'à deux milliards de dinars algériens seront mobilisés pour accompagner les projets étudiants et leur faciliter l'accès au label «Start-up».

Dans le domaine du financement innovant, il a indiqué la création de la première société universitaire de capital-risque au niveau de l'Université d'Alger 3, ainsi que le lancement du premier Fonds de placement en capital-risque (FCPR) en Algérie. Quatre nouveaux fonds devraient être créés avant la fin de l'année.

QUALITÉ, RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET ATTRACTIVITÉ

La qualité de la formation et de la recherche figure également parmi les prio-

rités. Cinq établissements universitaires ont obtenu la certification internationale ISO 9001: 2015, une première pour les universités algériennes, selon le ministre.

Sur le plan international, Kamel Baddari a appelé à renforcer la présence des universités algériennes dans les classements mondiaux. Il a également rappelé les résultats du programme de jumelage universitaire, qui compte 77 accords de coopération, ainsi que les performances de la plateforme Study in Algeria, ayant permis d'attirer 1 500 nouveaux étudiants internationaux issus de 34 pays.

DES SERVICES UNIVERSITAIRES AMÉLIORÉS

Dans le domaine des œuvres universitaires, le ministre a fait état d'avancées importantes dans l'amélioration des conditions d'hébergement et de restauration des étudiants.

Au total, 2 283 pavillons d'hébergement sur 3 283 ont été rénovés. La numérisation des services de restauration a également permis, depuis avril, de réaliser des économies estimées à plusieurs milliards de dinars par mois, tout en améliorant la qualité des repas et des prestations offertes aux étudiants. Avec cette nouvelle feuille de route, le ministère ambitionne de faire de l'université algérienne un moteur de l'innovation, de la compétitivité et du développement économique national.

I. K.

DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Fateh Boutbig lance un appel fort

Une formation consacrée à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) a permis aux parlementaires africains de renforcer leurs connaissances sur les mécanismes de promotion de l'État de droit, de prévention des conflits et de consolidation des institutions démocratiques.

Le Parlement panafricain (PAP) poursuit ses efforts pour promouvoir la démocratie, le constitutionnalisme et la paix sur le continent africain. À cet effet, la Commission de la justice et des droits de l'homme ainsi que la Commission de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits ont organisé une session conjointe de renforcement des capacités consacrée à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG).

Organisée avec l'appui du secrétariat de l'architecture africaine de gouvernance (AGA), cette rencontre avait pour objectif de renforcer les compétences des membres du Parlement panafricain sur les enjeux liés à la ratification, l'intégration dans les législations nationales, l'application et le suivi des engagements pris par les États africains dans le cadre de cette charte.

APPEL À UNE IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTAIRES

Dans son allocution d'ouverture, le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, a appelé les parlementaires à jouer un rôle actif dans la promotion de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qu'il a qualifiée de «cadre de gouvernance le plus complet de l'Union africaine et de pierre angulaire de l'Agenda 2063».

Il a insisté sur la nécessité d'une ratification universelle de ce texte et l'importance de son application effective au niveau national.

«Nous ne pouvons pas rester des observateurs dans ce processus. Nous devons devenir des défenseurs actifs de la ratification universelle de la Charte», a-t-il affirmé, appelant les élus africains à renforcer le contrôle parlementaire, la responsabilité institutionnelle et la gouvernance démocratique dans leurs pays respectifs.



Pour le président du PAP, l'efficacité de la Charte ne se limite pas à son adoption par les États, mais dépend également de sa traduction concrète dans les politiques publiques et les législations nationales.

LA GOUVERNANCE, PILIER DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

Intervenant lors de cette formation, l'ambassadrice Rebecca Amuge Otengo, présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour juillet 2026 et présidente de la Plateforme architecture africaine de gouvernance – architecture africaine de paix et de sécurité (AGA-APSA), a rappelé que la paix durable ne peut être assurée uniquement par des réponses sécuritaires.

Elle a souligné que la stabilité du continent repose également sur la justice, l'État de droit, des institutions responsables et une gouvernance démocratique solide.

«La bonne gouvernance demeure le fondement sur lequel reposent la paix et la sécurité», a-t-elle déclaré, appelant à une coopération renforcée entre le Conseil de paix et de sécurité, l'AGA-APSA et le Parlement panafricain.

Elle a également mis en avant les nouveaux défis auxquels l'Afrique doit faire face, notamment la cybersécurité, la désinformation, ainsi que le renforcement des mécanismes d'alerte précoce et de diplomatie préventive.

TRANSFORMER LES ENGAGEMENTS CONTINENTAUX

De son côté, l'ambassadeur Salah Hamad, chef du secrétariat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), a présenté les principales dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, en mettant l'accent sur le rôle du Parlement panafricain dans la promotion des valeurs communes de

l'Union africaine.

Il a estimé que la Charte représente bien plus qu'un instrument juridique, puisqu'elle incarne l'engagement collectif de l'Afrique en faveur de la démocratie, de l'ordre constitutionnel et d'un leadership responsable. Les échanges entre les parlementaires ont porté sur plusieurs priorités, notamment le renforcement du contrôle parlementaire, la lutte contre les causes profondes des conflits, la promotion des solutions africaines aux crises sécuritaires, ainsi que l'amélioration de la résilience numérique.

Les participants ont souligné l'importance d'une collaboration plus étroite entre les différentes structures continentales afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des engagements africains en matière de gouvernance et de paix.

Réagissant aux interventions des membres du Parlement panafricain, l'ambassadrice Otengo a salué la qualité des débats et appelé à davantage de partage d'expériences entre les États membres, rappelant que les cadres institutionnels existants ne peuvent produire des résultats qu'à travers une réelle volonté politique et une application effective au niveau national.

Pour sa part, le président de la Commission de la justice et des droits de l'homme, l'honorable Chitraduthsing (Kevin) Lukeeram, a insisté sur l'importance d'un dialogue permanent entre le Parlement panafricain, le Conseil de paix et de sécurité et la Plateforme AGA-APSA.

Cette formation confirme ainsi la volonté du Parlement panafricain de renforcer le rôle des parlementaires africains dans la consolidation de la démocratie, la protection des droits humains et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

A.M.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le PAP et le Fagace scellent un partenariat

Le Parlement panafricain (PAP) et le Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace) ont signé un mémorandum d'entente visant à établir un cadre stratégique de coopération dans les domaines de la mobilisation des ressources, du renforcement des capacités institutionnelles et du financement des programmes prioritaires du Parlement.

L'accord a été signé lors d'une réunion de haut niveau présidée par le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, et Amidou Amadou, conseiller chargé de la coopération internationale et des partenariats au Fagace, représentant le directeur général et administrateur général du Fonds. La rencontre a réuni des membres du bureau du PAP, des

responsables de la Commission permanente des affaires monétaires et financières, des parlementaires ainsi que des représentants du Fagace.

Ce partenariat vise à offrir un cadre juridique et institutionnel permettant de traduire la coopération entre les deux institutions en programmes concrets. Il prévoit notamment d'élargir les opportunités de mobilisation des ressources du PAP, de renforcer les compétences techniques des parlementaires et d'accompagner la mise en œuvre des initiatives inscrites dans le Plan stratégique du Parlement.

DES DOMAINES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

Le mémorandum couvre plusieurs secteurs, notamment le

renforcement des capacités parlementaires, les échanges d'expertise, l'appui aux politiques publiques et législatives, la promotion de l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat ainsi que la mobilisation de financements pour les activités prioritaires du PAP.

Le Fagace apportera également son soutien au Parlement panafricain dans l'identification et la mobilisation d'institutions financières et de partenaires de développement susceptibles d'accompagner ses programmes.

Saluant la signature de cet accord, le président du PAP, Fateh Boutbig, a estimé qu'il s'agit d'une étape importante dans le renforcement de l'efficacité institutionnelle et de la viabilité financière de l'institution. Il a appelé à une

mise en œuvre rapide du partenariat à travers des actions précises, mesurables et soumises à des mécanismes de suivi.

DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS MEMBRES

Pour sa part, Amidou Amadou a rappelé la mission du Fagace, institution financière internationale spécialisée dans les garanties financières et la promotion des investissements publics et privés.

À travers ses instruments de garantie, son assistance technique et son expertise en mobilisation des ressources, le Fonds accompagne les États membres, les institutions financières et les entreprises en facilitant l'accès au financement et en réduisant les risques liés aux investissements.

Créé en 1977 à Kigali, au

Rwanda, et basé à Cotonou, au Bénin, le Fagace contribue au développement économique et social de ses États membres, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises. Il dispose d'un capital autorisé de 500 milliards de francs CFA et développe progressivement sa présence à travers le continent.

Cet accord fait suite à plusieurs échanges entre le PAP et le Fagace, notamment une mission de la Commission des affaires monétaires et financières à Cotonou en décembre 2025 pour examiner les mécanismes de financement du Fonds. Les deux institutions veilleront au respect des règles de l'Union africaine et élaboreront un cadre de mise en œuvre, précisant les priorités, les responsabilités et les modalités de suivi.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

1 300 KM POUR L'EAU DU SUD

Le projet Sud-Sud entre dans une nouvelle phase

Le projet stratégique de transfert d'eau Sud-Sud constitue un axe majeur pour renforcer la sécurité hydrique des wilayas du Sud, a affirmé, hier, à Béni Abbès, le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza.

En visite de travail et d'inspection dans la wilaya, le ministre a souligné que ce projet, dont l'étude figure parmi les programmes prioritaires du secteur, prévoit un transfert d'eau sur un linéaire d'environ 1 300 km, reliant les wilayas de Bécharr, Béni Abbès et Tindouf. Cette infrastructure vise à consolider l'interconnexion hydraulique dans le Sud, à mobiliser de nouvelles ressources en eau et à accompagner le développement urbain et économique de la région, tout en garantissant un approvisionnement durable en eau potable. Lors de l'inspection du projet de transfert d'eau potable reliant la région de Zghamra à la ville de Béni Abbès, Bouzegza a appelé à accélérer le rythme des travaux et à respecter les délais de réalisation. Il a insisté sur l'importance de mettre en service cette infrastructure dans les meilleurs délais afin d'améliorer l'alimentation en eau potable des populations et la qualité du service public.

Le ministre, accompagné du wali de Béni Abbès, Ali Moulay, a également suivi une présentation consacrée à la situation du secteur hydraulique dans la wilaya, portant notamment sur les ressources disponibles et les projets en cours de réalisation.

À cette occasion, il a relevé que la croissance démographique et l'expansion urbaine que connaît la wilaya nécessitent un renforcement des efforts pour répondre à une demande en eau en constante progression. Il a salué les avancées enregistrées dans le secteur et appelé à une mobilisation accrue des différents intervenants. Lounès Bouzegza a également mis l'accent sur l'importance de la réutilisation des eaux usées traitées, considérée comme une solution stratégique pour préserver les ressources en eau destinées à la consommation.

La wilaya de Béni Abbès a bénéficié de plusieurs programmes structurants dans le domaine de l'hydraulique. Le ministre a insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs concernés afin d'assurer la réalisation optimale des projets et d'atteindre les objectifs fixés.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ

La ministre du Commerce mobilise les commerçants

La ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, Amel Abdellatif, a présidé, au siège de son département ministériel, une réunion de travail avec une délégation de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), conduite par son secrétaire général, Issam Bedrissi. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement du dialogue et de la concertation entre les pouvoirs publics et les représentants des commerçants et artisans. Elle a permis d'examiner plusieurs dossiers liés à l'activité commerciale et aux préoccupations du secteur, tout en mettant l'accent sur les mécanismes d'accompagnement des opérateurs économiques.

Les discussions ont également porté sur les mesures visant à garantir un approvisionnement régulier du marché national, en particulier durant la saison estivale, période marquée par une hausse de la demande sur plusieurs produits de consommation. Les deux parties ont souligné l'importance d'une coordination étroite entre les différents intervenants afin d'assurer la disponibilité des produits et la stabilité du marché. Cette réunion traduit la volonté des autorités publiques de poursuivre le dialogue avec les partenaires professionnels et de consolider les dispositifs de régulation du marché national au bénéfice des consommateurs et des acteurs économiques.

INDUSTRIE DU TOURISME EN ALGÉRIE
Un secteur en plein essor



Avec ses paysages spectaculaires, son patrimoine millénaire et son immense potentiel naturel, l'Algérie veut tourner la page d'un tourisme sous-exploité.

Longtemps considéré comme un secteur secondaire dans les priorités économiques nationales, il semble aujourd'hui entrer dans une nouvelle phase. Porté par une volonté politique affirmée, de nouveaux investissements et une richesse territoriale exceptionnelle, le secteur ambitionne désormais de devenir un véritable moteur de croissance et de diversification économique.

À l'échelle mondiale, le tourisme est devenu un levier majeur du développement durable. Par son effet d'entraînement sur l'agriculture, l'artisanat, la culture, les transports, les services, le BTPH ou encore l'industrie, il contribue directement à la création de richesse, d'emplois et de revenus durables.

Consciente de ce potentiel, l'Algérie affiche désormais une ambition claire : transformer ses atouts touristiques en une véritable industrie. À travers son plan d'action 2024-2030, le gouvernement entend «valoriser tous les atouts touristiques du pays» et repositionner le tourisme parmi les secteurs stratégiques de l'économie nationale.

LE SAHARA, LA NOUVELLE CARTE MAÎTRESSE

Avec plus de 2,3 millions de kilomètres carrés, l'Algérie possède un avantage rare dans la région. Son immense territoire abrite un Sahara

parmi les plus spectaculaires au monde, des sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco, à l'image du Tassili N'Ajjer, un littoral méditerranéen encore largement préservé et un patrimoine historique d'une grande richesse.

Pendant des décennies, cette diversité est restée davantage un potentiel inexploité qu'une offre touristique structurée. Mais les tendances internationales évoluent. Les voyageurs recherchent désormais davantage l'authenticité, l'immersion culturelle, les grands espaces naturels et les expériences durables.

Le Sud algérien apparaît aujourd'hui comme l'une des grandes opportunités de développement. Les régions de Tamanrasset, Djanet, Illizi, Adrar, Béni Abbès, Naâma ou Tindouf attirent les passionnés de tourisme saharien, d'aventure et de découverte culturelle. Entre paysages grandioses, traditions ancestrales et patrimoine humain unique, ces territoires pourraient devenir les nouvelles destinations phares du continent africain.

UNE CONCURRENCE RÉGIONALE QUI S'INTENSIFIE

L'Algérie pourrait-elle devenir une alternative aux destinations touristiques

méditerranéennes classiques ? La question n'est plus seulement théorique. Avec une stratégie adaptée, certains observateurs estiment que le pays pourrait capter une partie d'une clientèle internationale à la recherche de nouvelles expériences.

Face à des destinations comme Hammamet, Sousse ou Djerba, l'Algérie ne joue pas uniquement la carte balnéaire. Elle dispose d'un autre avantage : la diversité. Du littoral aux montagnes, en passant par les villes historiques et les immensités sahariennes, le pays peut proposer une expérience touristique complète.

Mais cette ambition dépendra de plusieurs défis : améliorer l'accessibilité des régions touristiques, renforcer la promotion internationale, développer les infrastructures d'accueil et garantir une qualité de service conforme aux standards internationaux.

INVESTISSEMENTS, INFRASTRUCTURES ET NOUVEAUX OBJECTIFS

Le secteur connaît déjà une dynamique nouvelle, soutenue par l'arrivée de projets d'investissement et par des mesures destinées à faciliter l'accès des visiteurs étran-

gers, notamment dans le Grand-Sud.

Le dispositif du visa à l'arrivée pour les touristes voyageant dans le Sahara via des agences agréées a contribué à dynamiser certaines régions du Sud et à stimuler l'activité économique locale.

L'objectif affiché est également d'augmenter les capacités d'hébergement, de développer le réseau d'agences touristiques et d'accompagner la montée en puissance de nouvelles destinations.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté plus large : faire du tourisme un secteur créateur d'emplois, notamment dans les régions éloignées des grands centres urbains.

UNE DESTINATION À FORT POTENTIEL

Les tendances internationales confirment l'intérêt croissant pour les destinations authentiques et préservées. Le tourisme lent, l'écotourisme et l'immersion culturelle connaissent une progression importante, offrant à l'Algérie une fenêtre d'opportunité.

La Casbah d'Alger, le Tassili N'Ajjer, les oasis sahariennes et les vastes territoires du Sud constituent autant de symboles d'un patrimoine encore largement à valoriser.

Le développement des liaisons aériennes, l'amélioration des infrastructures et une stratégie de promotion plus offensive pourraient permettre à l'Algérie de renforcer sa place sur la carte touristique mondiale.

Le défi est désormais de transformer un immense potentiel en une destination compétitive. Car dans une industrie touristique devenue mondiale, les atouts naturels ne suffisent plus : ce sont l'organisation, l'expérience proposée et la capacité à séduire les voyageurs qui feront la différence.

H. A.

Plus de 19 700 touristes à Illizi

Près de 19 755 touristes nationaux et étrangers ont visité la wilaya d'Illizi depuis le début de la saison touristique saharienne (octobre 2025-avril 2026), selon la Direction du tourisme et de l'artisanat (DTA). Ce flux est composé de 11 460 touristes nationaux et de 8 295 touristes étrangers de différentes nationalités. Parmi ces derniers, 7 292 ont rejoint la région via des agences touristiques, tandis que plus de 1 000 ont été hébergés par les structures d'accueil locales. La wilaya a enregistré 12 463 touristes hébergés, dont 7 434 dans les établissements hôteliers et 5 029 dans les auberges, avec un total de 2 217 nuitées. Pour les responsables locaux, ces résultats confirment l'attractivité croissante d'Illizi, portée par ses richesses naturelles, archéologiques et culturelles.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS DES INCENDIES

Les walis mobilisés pour évaluer les dégâts

Des commissions spécialisées ont été installées pour recenser les pertes, établir un bilan précis des dommages.

Les autorités locales à travers plusieurs wilayas du pays ont lancé les opérations de recensement et d'évaluation des dégâts causés par les incendies de forêt et de broussailles enregistrés ces derniers jours dans différentes régions. Cette démarche intervient en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à établir un bilan précis des pertes et à accélérer l'indemnisation des citoyens touchés, notamment pour les dommages matériels, avant la prochaine rentrée sociale.

DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX

Les commissions de wilaya mises en place auront pour mission d'effectuer un recensement exhaustif des pertes et d'évaluer l'ampleur des dommages enregistrés sur le terrain. L'opération s'appuie sur des critères stricts de transparence, d'équité et de rigueur, conformément aux orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud.

Les évaluations sont réalisées à partir de constats directs effectués par les équipes mobilisées, en coordination avec les différents secteurs concernés. L'objectif est d'établir un bilan fiable permettant d'identifier précisément les besoins des populations sinistrées et de garantir une prise en charge adaptée.

UNE FORTE MOBILISATION DES AUTORITÉS LOCALES

Dans plusieurs wilayas, les walis ont présidé des réunions consacrées à l'installation des commissions chargées du suivi des opérations d'évaluation. Ces ren-



contres ont regroupé les représentants des services de sécurité, des autorités militaires, des directions exécutives, des daïras, des assemblées populaires communales ainsi que les responsables techniques et financiers concernés.

Ces commissions devront assurer un suivi permanent des opérations d'inventaire et de recensement afin de permettre une intervention rapide au profit des citoyens affectés par les incendies.

À Guelma, le wali Samir Chibani a présidé une réunion dédiée à l'installation de la commission de wilaya chargée d'évaluer les dégâts occasionnés par les feux. Il a insisté sur l'importance de mener les

constatations avec précision, objectivité et responsabilité, tout en veillant à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de la mission.

Cette opération doit permettre de disposer d'une évaluation fiable des pertes et de définir les mesures d'accompagnement appropriées au profit des sinistrés, conformément aux directives nationales.

SUIVI DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Parallèlement à la gestion des conséquences des incendies, les autorités locales poursuivent le suivi des projets de développement dans les différentes wilayas du

pays. Des réunions de coordination et des visites d'inspection sont régulièrement organisées afin d'évaluer l'avancement des programmes prioritaires et de résoudre les éventuelles contraintes rencontrées sur le terrain.

LES SECTEURS PRIORITAIRES SOUS SURVEILLANCE

Dans le cadre des orientations visant à renforcer le suivi de proximité et à accélérer la réalisation des projets ayant un impact direct sur le quotidien des citoyens, une attention particulière est accordée aux secteurs stratégiques.

Les responsables locaux suivent notamment les programmes liés au logement, à la santé, à l'éducation, aux ressources en eau, à l'aménagement urbain, aux infrastructures routières ainsi qu'aux équipements sportifs.

Lors des sorties d'inspection, les walis examinent l'état d'avancement des chantiers, veillent au respect des délais prévus et donnent des instructions pour lever les obstacles susceptibles de ralentir la réalisation des projets.

L'objectif est d'assurer la livraison des infrastructures dans les délais impartis, tout en garantissant le respect des normes de qualité et l'amélioration des services publics destinés aux citoyens.

À travers ces actions combinant gestion des urgences et suivi du développement local, les autorités entendent renforcer une approche fondée sur la proximité, l'efficacité et la réactivité, afin de répondre aux attentes des populations dans l'ensemble des wilayas du pays.

R. N.

ECONOMIE BLEUE

L'Algérie plaide pour une approche africaine

L'Algérie a réaffirmé son engagement en faveur d'une vision africaine commune pour la valorisation durable des ressources marines, à l'occasion de la troisième édition de la Semaine africaine de l'économie bleue, organisée par l'Union africaine à Luanda, en Angola, du 22 au 25 juillet 2026. Représentant l'Algérie lors de cette rencontre continentale, le professeur Nabil Boufilih, directeur du Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture, a pris part aux travaux sur mandat du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. Placée sous le signe de la coopération et du développement durable, la Semaine africaine de l'économie bleue 2026 s'impose comme un rendez-vous majeur consacré à la préservation et à l'exploitation responsable des ressources marines et côtières du continent. Le forum a réuni des représentants gouvernementaux, des chercheurs, des experts, des opérateurs économiques et des partenaires internationaux autour des enjeux liés au potentiel maritime africain. Cette édition s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Stratégie africaine pour l'économie bleue, qui ambitionnent de faire des espaces maritimes et côtiers un levier de croissance, d'innovation et de développement inclusif. Les discussions ont porté notamment sur les perspectives d'investissement dans plusieurs secteurs stratégiques, parmi lesquels la pêche durable, l'aquaculture, le tourisme côtier, le transport maritime et les énergies marines renouvelables. À l'issue des travaux, les participants ont adopté la déclaration de Luanda, un document qui fixe les grandes orientations et les mécanismes opérationnels visant à renforcer la durabilité de l'économie bleue africaine et à promouvoir une meilleure gouvernance des ressources marines du continent.

COOPÉRATION MINIÈRE

Alger ouvre son expertise au Tchad



L'Algérie a réaffirmé sa disponibilité à partager son expérience institutionnelle et son savoir-faire technique avec le Tchad dans le secteur minier, dans le but de renforcer la coopération bilatérale et de contribuer au développement durable des deux pays.

Le ministre des Mines et des Industries minières, Mourad Hannifi, a exprimé cet engagement samedi lors d'une rencontre avec une délégation du ministère tchadien des Mines, du Pétrole et de la Géologie, en présence de l'ambassadeur du Tchad en Algérie, Mokhtar Wawa Dahab.

Cette rencontre a marqué l'aboutissement d'une visite de travail de cinq jours effectuée par la délégation tchadienne en Algérie, consacrée à la découverte de l'organisation, du fonctionnement et des mécanismes de gestion des institutions relevant du secteur minier algérien.

À cette occasion, Mourad Hannifi a souligné que cette visite constitue «une concrétisation effective du partenariat entre les deux pays frères», réaffirmant «la pleine disponibilité de l'Algérie à partager son expertise institutionnelle et technique avec le Tchad», conformément à la volonté des dirigeants des deux pays de bâtir une coopération économique renforcée.

La délégation tchadienne a, de son côté, salué l'expérience algérienne dans la gestion du secteur minier, qualifiée de «pionnière», ainsi que la qualité des échanges ayant marqué cette visite. Ses membres ont exprimé leur volonté de s'inspirer des modèles organisationnels observés en Algérie afin de contribuer au développement de l'industrie minière au Tchad.

Les deux parties ont convenu de poursuivre la mise en œuvre d'actions communes visant à renforcer la coopération dans le domaine minier, notamment à travers l'échange d'expertises, l'accompagnement dans la structuration des institutions minières, le développement des compétences et la formation des ingénieurs tchadiens. Elles ont également évoqué la possibilité de développer des projets conjoints dans l'exploration des ressources minières, dans le cadre d'un partenariat durable et mutuellement bénéfique.

À l'issue de la rencontre, le ministre des Mines et des Industries minières a

insisté sur l'importance de définir une feuille de route opérationnelle permettant de traduire ces engagements en actions concrètes sur le terrain.

Pour sa part, l'ambassadeur du Tchad en Algérie a mis en avant la dynamique positive que connaît la coopération entre les deux pays, estimant que cette évolution constitue un «acquis positif» pour le renforcement de la coopération Sud-Sud.

Il a affirmé que les relations algéro-tchadiennes sont appelées à connaître de nouvelles avancées, grâce à la volonté politique des deux pays de consolider leur partenariat bilatéral.

GAZ NATUREL

L'Algérie confirme le rebond de sa production

L'augmentation des volumes produits, conjuguée à une demande intérieure portée par le secteur électrique et à des exportations en progression, conforte le rôle stratégique du pays sur le marché gazier européen.

La production de gaz naturel de l'Algérie a poursuivi sa progression en mai 2026, enregistrant un cinquième mois consécutif de hausse, portée par la montée en puissance de la production et une demande européenne toujours soutenue.

Selon les données publiées par la plateforme spécialisée Attaqa, la production a atteint 8,342 milliards de mètres cubes, en hausse de 6,2 % par rapport à mai 2025, soit un volume supplémentaire de 484 millions de mètres cubes sur un an.

La production quotidienne moyenne s'est établie à 9,5 milliards de pieds cubes, contre 8,95 milliards un an auparavant.

Sur les cinq premiers mois de l'année, la production cumulée a atteint 45,841 milliards de mètres cubes, en progression de 5 % par rapport aux 43,605 milliards de mètres cubes enregistrés sur la même période en 2025.

Après un pic de 10,437 milliards de mètres cubes en janvier – son niveau mensuel le plus élevé depuis mars 2023 –, la production s'est établie à 8,946 milliards en février, 9,669 milliards en mars, 8,447 milliards en avril et 8,342 milliards de mètres cubes en mai.



UNE DEMANDE INTÉRIEURE EN HAUSSE

La consommation nationale de gaz naturel a également progressé en mai, atteignant 3,526 milliards de mètres cubes, contre 3,486 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 1,1 %.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la consommation des centrales électriques, qui ont utilisé 1,737 milliard de mètres cubes de gaz, contre 1,606 milliard un an auparavant. Le gaz naturel continue

d'assurer près de 99 % de la production d'électricité en Algérie.

LES EXPORTATIONS PORTÉES PAR LES GAZODUCS

Les exportations de gaz naturel, par gazoducs et sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL), ont atteint 4,528 milliards de mètres cubes en mai, en hausse de 11,4 % par rapport à la même période de 2025.

Les livraisons par gazoducs ont représenté l'essentiel des

volumes exportés, avec 3,209 milliards de mètres cubes, contre 2,866 milliards un an auparavant. Les exportations de GNL ont également progressé, à 1,320 milliard de mètres cubes, contre 1,198 milliard en mai 2025.

Malgré cette progression mensuelle, les exportations algériennes de GNL ont diminué de 6,5 % au cours du premier semestre 2026, à 4,47 millions de tonnes, contre 4,78 millions de tonnes un an plus tôt. Le deuxième trimestre a toutefois marqué

un rebond, avec 2,43 millions de tonnes expédiées.

La Turquie est demeurée le premier client du GNL algérien avec 1,55 million de tonnes, devant la France (1,31 million), l'Italie (0,52 million), le Royaume-Uni (0,35 million) et l'Espagne (0,30 million). À eux cinq, ces pays ont représenté plus de 90 % des exportations algériennes de GNL au premier semestre.

L'EUROPE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'EXPORTATION

Cette progression de la production intervient alors que l'Algérie cherche à renforcer sa position sur le marché européen.

Selon Attaqa, des discussions sont en cours pour porter la capacité du gazoduc Medgaz, qui relie directement l'Algérie à l'Espagne, de 28 à environ 32 millions de mètres cubes par jour.

La plateforme indique également que les deux pays auraient donné un accord de principe pour augmenter les exportations de gaz algérien vers l'Espagne de 10 à 15 % à partir de 2027, tout en procédant à un ajustement limité des prix contractuels, dans le cadre du renforcement de leur coopération énergétique.

MODERNISATION DU RAIL La SNTF s'équipe en Turquie

La Société nationale des transports ferroviaires d'Algérie (SNTF) franchit une nouvelle étape dans le renforcement de ses équipements ferroviaires avec la signature d'un important contrat de fourniture de roues ferroviaires auprès du groupe turc KARDEMİR. D'un montant estimé à environ 27 millions de dollars américains, cet accord constitue une opération majeure pour la modernisation et la fiabilisation du parc ferroviaire national.

À l'issue d'un appel d'offres international lancé par la SNTF, KARDEMİR a été retenue pour

assurer la fourniture de roues ferroviaires dans le cadre d'un programme d'approvisionnement qui s'étendra sur une période de cinq ans. La première commande issue de ce programme a été officialisée par un contrat signé le 21 juillet 2026. Ce partenariat permettra à la SNTF de disposer d'un approvisionnement régulier en équipements ferroviaires essentiels, avec des livraisons réalisées progressivement selon les besoins de l'entreprise nationale de transport. Il s'inscrit dans la stratégie de développement du secteur ferroviaire algérien

visant à améliorer la disponibilité, la sécurité et la performance des infrastructures et du matériel roulant.

Pour KARDEMİR, cette commande représente également une reconnaissance internationale de son savoir-faire industriel. Le groupe turc, fondé en 1937, figure parmi les rares producteurs mondiaux capables de fabriquer des roues ferroviaires et dispose d'un complexe intégré permettant de maîtriser l'ensemble du processus de production, de la matière première au produit fini. Du côté algérien, cet accord illustre

l'ouverture de la SNTF aux partenariats internationaux afin d'accompagner l'évolution du transport ferroviaire national. La coopération avec des industriels spécialisés contribue à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et à soutenir les efforts engagés pour développer un réseau ferroviaire plus performant. Avec ce nouveau programme d'acquisition, l'Algérie confirme son ambition de moderniser son secteur ferroviaire et de renforcer les capacités de son réseau, au service du transport des voyageurs et des marchandises à travers le pays.

NOUVELLE VAGUE DE TAXES AMÉRICAINES

Les économies africaines sous pression

L'administration de Donald Trump a annoncé, vendredi 24 juillet 2026, une nouvelle hausse des droits de douane visant une soixantaine de partenaires commerciaux. Les nouveaux tarifs, compris entre 10 % et 12,5 %, remplacent les droits universels de 10 % arrivés à expiration.

Plusieurs pays africains sont concernés, dont l'Algérie, l'Angola, le Maroc, le Nigeria et l'Afrique du Sud. Washington justifie ces mesures par la lutte contre le travail forcé dans les pays exportateurs.

En Afrique du Sud, la hausse



de 12,5 % est jugée acceptable par certains acteurs écono-

miques, notamment dans l'automobile, car elle reste infé-

rieure aux 25 % initialement envisagés. Au Maroc, les secteurs des semi-conducteurs et des pièces automobiles pourraient être affectés, tandis que Madagascar et le Lesotho échappent à ces nouveaux tarifs. Des exemptions concernent certains produits comme les hydrocarbures et les engrais, ce qui rend encore difficile l'évaluation de l'impact économique réel. Ces mesures relancent aussi les inquiétudes autour de l'AGOA, l'accord commercial entre les États-Unis et plusieurs pays africains, dont l'avenir reste incertain.

GHANA

18,2 milliards USD d'exportations grâce à l'or

Le Ghana a enregistré une performance historique de ses exportations au premier semestre 2026, avec des recettes estimées à 18,2 milliards de dollars, selon les dernières données de la Banque du Ghana publiées le 20 juillet 2026.

Ce résultat représente une progression notable par rapport aux 13,7 milliards de dollars enregistrés en 2025, confirmant la dynamique positive du commerce extérieur du pays.

Cette hausse est largement soutenue par le secteur aurifère, véritable pilier de l'économie ghanéenne. À lui seul, l'or a généré 12,5 milliards de dollars de recettes d'exportation, consolidant sa place de principale source de revenus extérieurs du Ghana.

La forte progression du secteur s'explique notamment par la hausse de la valeur des exportations aurifères, qui dépassent largement les 8,3 milliards de dollars enregistrés en juin 2025. Cette performance renforce le rôle stratégique de l'or dans la croissance économique et les réserves en devises du pays.

PÉTROLE

Le Brent à 96,66 dollars

Les cours du pétrole baissent vendredi, impactés par l'évolution de la situation géopolitique internationale. Vers 09H40 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en septembre, perdait 4 % à 96,66 dollars.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, tombait de 3,57 % à 88,90 dollars.

AFFAIRE D’UN EX- CADRE SUPÉRIEUR DE LA SONATRACH

Le dossier bientôt réexaminé

Acquitté en appel faute de preuves matérielles et légales, Ouïs Lamine verra finalement son dossier rejugé après la décision de la Cour suprême.

Redouane Hannachi

La chambre criminelle de la Cour suprême a cassé l'arrêt ayant acquitté l'ancien cadre dirigeant de Sonatrach, Ouïs Lamine, et a renvoyé l'affaire devant le tribunal criminel d'Alger, autrement composé, pour un nouveau procès.

Lors du précédent jugement en appel, l'ancien président de la commission des marchés de Sonatrach avait été acquitté des accusations liées notamment à l'envoi de SMS, de messages vocaux et de courriels au journaliste Abdou Semmar, les juges ayant estimé que les preuves matérielles et légales étaient insuffisantes pour établir sa culpabilité.

Ouïs Lamine avait pourtant été condamné en première instance, par le tribunal criminel de Dar El Beïda, à une peine de dix ans de réclusion criminelle.

UN «DOSSIER MONTÉ DE TOUTES PIÈCES»

Au cours de son procès en appel, l'ancien responsable avait rejeté l'ensemble des accusations portées contre lui. Devant la présidente du tribunal, Naïma Dahmani, il avait soutenu être «victime d'un dossier



monté de toutes pièces» en raison de ses critiques à l'égard de certaines décisions de la direction de Sonatrach, notamment l'acquisition de raffineries et certains recrutements au sein du groupe.

Il avait également déclaré avoir sollicité plusieurs médias nationaux, afin de dénoncer, selon ses dires, les dysfonctionnements qu'il constatait au sein de l'entreprise, avant de contacter le site dirigé par Abdou Semmar.

Concernant les 37 courriels versés au dossier, Ouïs Lamine avait reconnu en avoir envoyé quatre, affirmant qu'ils visaient uniquement à défendre ses droits professionnels. En revanche, il avait catégoriquement nié avoir transmis des informa-

tions confidentielles ou des documents susceptibles de porter atteinte à Sonatrach ou à l'économie nationale.

L'ancien cadre avait également rejeté les accusations de divulgation de secrets professionnels à une personne résidant à l'étranger, affirmant avoir consacré toute sa carrière au service du groupe pétrolier national. Il avait en outre dénoncé des pressions exercées, selon lui, sur son épouse, qui aurait été mutée de son poste vers la raffinerie de Sidi R'zine, à Baraki.

LE PARQUET REQUIERT VINGT ANS DE RÉCLUSION

Dans son réquisitoire, le procureur général avait requis une peine de vingt ans

de réclusion criminelle. Il avait estimé que les éléments du dossier démontraient la responsabilité de l'accusé dans la transmission d'informations susceptibles de nuire à Sonatrach et, par extension, à l'économie nationale. Selon le ministère public, les courriels adressés à Abdou Semmar contenaient notamment des informations relatives à des marchés publics conclus avec des sociétés étrangères, dont la diffusion était de nature à porter préjudice à l'entreprise, particulièrement durant la période de la pandémie de Covid-19.

LA DÉFENSE PLAIDE L'ABSENCE DE PREUVES

Pour sa part, la défense, assurée par Zoubida Assoul, avait contesté les accusations. L'avocate avait notamment souligné qu'Abdou Semmar avait déclaré n'entretenir aucune relation avec son client et ne pas avoir consulté les quatre courriels que celui-ci reconnaissait lui avoir adressés. Elle avait également rappelé que son client avait permis à Sonatrach de récupérer 10 millions de dollars dans le cadre de l'affaire Sorfert.

Assoul avait enfin critiqué les conditions de l'instruction, estimant qu'aucune confrontation n'avait été organisée entre son client et ses accusateurs, alors que des accusations portant sur de prétendus avantages indus accordés à lui-même et à sa famille avaient été formulées sans être, selon elle, étayées par des preuves. Elle avait plaidé l'acquittement de son client.

R.H

MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL

Un ancien cadre de Sodimac définitivement relaxé

Les magistrats de la chambre correctionnelle de la Cour suprême ont confirmé les décisions rendues successivement par la chambre pénale de la cour d'Alger puis par l'ancienne présidente du pôle judiciaire économique et financier, Seloua Derbbouchi, laquelle avait prononcé la relaxe pure et simple d'un ancien cadre de la société Sodimac poursuivi pour détournement de deniers publics.

L'ancien responsable, qui occupait un poste stratégique au sein de cette entreprise, était soupçonné d'avoir utilisé des fonds publics estimés à plus de 900 millions de centimes à des fins personnelles, notamment pour financer les travaux de rénovation de sa villa située sur la corniche ouest de la capitale. Il lui était également reproché d'avoir engagé d'importantes sommes d'argent dans l'acquisition de plusieurs véhicules neufs de type 4x4. Le prévenu

était, en outre, poursuivi pour avoir quitté le territoire national en faisant usage d'un faux passeport.

Lors de son procès, l'ancien détenu de la maison d'arrêt de Serkadji a catégoriquement rejeté l'ensemble des accusations retenues contre lui au cours de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire. Il a affirmé n'avoir aucun lien avec le scandale ayant éclaboussé les sociétés Sodimac et CMC, soutenant que la responsabilité incombait aux premiers dirigeants de ces entreprises, lesquels auraient conclu des marchés en violation de la réglementation en vigueur. Au terme de son réquisitoire, le représentant du ministère public avait requis une peine de dix années de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars. De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé l'extinction de l'action publique, faisant valoir que les faits repro-

chés remontaient à l'année 2004 alors que la plainte n'avait été déposée qu'en 2009.

L'ancien chef du service de la commercialisation faisait, par ailleurs, l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction près le pôle judiciaire. Il avait finalement été interpellé par les services de sécurité dès sa descente d'un avion en provenance de Londres.

Dans le même dossier, deux anciens collègues du principal mis en cause, H. Rachid et H. Abdelhafid, ont été condamnés à cinq années de prison ferme assorties d'une amende de deux millions de dinars chacun. Les deux prévenus ont été reconnus coupables de trafic d'influence, d'octroi d'avantages injustifiés et de corruption.

La même peine a été prononcée à l'encontre d'un revendeur de ciment, G. Amine, reconnu pleinement responsable des faits qui lui étaient reprochés lors de l'enquête

préliminaire et de l'instruction judiciaire, notamment l'utilisation frauduleuse de registres de commerce ainsi que la spéculation sur les prix du ciment.

Dans le même cadre, la juridiction avait également condamné huit autres accusés, tous commerçants, poursuivis pour avoir mis leurs registres de commerce à la disposition des principaux auteurs afin de faciliter le détournement d'importantes quantités de ciment revendues par la suite à des prix exorbitants.

La magistrate avait, en outre, prononcé trois peines de cinq années de prison ferme assorties de mandats d'arrêt délivrés par le juge d'instruction de la 9^e chambre du pôle judiciaire du tribunal d'Alger à l'encontre d'accusés en fuite, tandis que deux autres prévenus avaient bénéficié d'une relaxe au bénéfice du doute, faute de preuves suffisantes.

R.H

FAUX BILLETS DE BANQUE EN DOLLARS

La Cour Suprême examinera les rétractations

Après le rejet des pourvois en cassation, les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême examineront pro-

chainement les recours en rétractation introduits par les trois accusés condamnés à sept années de prison ferme par le tribunal criminel d'Alger.

Pour rappel, c'est grâce à la vigilance des éléments de la police judiciaire de la sûreté d'Alger-Centre qu'un important réseau spécialisé dans la falsification de devises avait été démantelé alors qu'il s'appropriait à injecter sur le marché parallèle des changes près de deux millions de dollars contrefaits.

L'affaire met en cause neuf prévenus qui opéraient en plein cœur de la capitale. Selon l'enquête, ils faisaient circuler des coupures de 100 dollars américains à quelques mètres seulement du square Port-Saïd. La plupart des accusés, qui avaient bénéficié d'acquittements lors de leur premier procès, ont contesté l'en-

semble des faits qui leur étaient reprochés durant l'enquête préliminaire et l'instruction judiciaire. Ils ont soutenu que les enquêteurs les avaient contraints à signer les procès-verbaux sans leur permettre d'en prendre connaissance.

À la barre, les mis en cause ont maintenu leurs déclarations, affirmant que les véritables instigateurs de cette affaire n'avaient jamais été inquiétés. De son côté, le procureur général a requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre de l'ensemble des inculpés, estimant qu'ils s'étaient concertés pour mettre en circulation ces importantes sommes d'argent en parfaite connaissance de leur caractère falsifié.

Les avocats de la défense ont, pour leur part, plaidé l'acquittement de leurs clients, soutenant que ces derniers avaient été

impliqués à tort dans une affaire qui ne les concernait ni directement ni indirectement. Ils ont également fait valoir que les principaux auteurs présumés n'avaient jamais fait l'objet de poursuites, notamment au cours de l'instruction judiciaire.

Les prévenus sont poursuivis notamment pour association de malfaiteurs, falsification de billets de banque et mise en circulation de près de 23 milliards de dinars en monnaie nationale et en dollars américains contrefaits.

L'affaire remonte au mois de juin 2017, lorsque les éléments de la police judiciaire relevant de la sûreté d'Alger-Centre ont été saisis d'une plainte déposée par un citoyen se déclarant victime d'une escroquerie. Ce dernier venait d'acquiescer un billet de 100 dollars américains qui s'était révélé être un faux.

R. H.

FEUX DE FORÊT

91 incendies maîtrisés, la vigilance reste de mise

Face à une vague de chaleur exceptionnelle qui frappe plusieurs régions du pays, la Protection civile poursuit ses opérations pour contenir les feux de forêt.

La Direction générale de la Protection civile a fait état, hier, d'une situation toujours sous surveillance sur le terrain. Selon un bilan arrêté à 7 h 00, 103 incendies ont été enregistrés à travers le territoire national au cours des dernières 24 heures. Parmi eux, 91 ont été maîtrisés grâce à l'intervention des équipes mobilisées, alors que 12 foyers restaient en activité dans plusieurs régions.

Les incendies encore en cours ont été signalés notamment à Souk Ahras, Skikda, Bouira, El Tarf, Constantine, Saïda, Mila, Bordj Bou Arréridj, Bêjaïa, Jijel et Tizi Ouzou.

Cette situation intervient dans un contexte climatique particulièrement difficile. La vague de chaleur exceptionnelle qui touche le bassin méditerranéen, avec des températures proches de 50 °C enregistrées dans plusieurs régions d'Afrique du Nord, constitue un facteur aggravant dans la propagation des feux.

Depuis le début du mois de juillet, plus de 1 600 départs de feu ont été enregistrés par les services de la Protection civile en Algérie. Les incendies ont ravagé de vastes espaces forestiers et agricoles, causant d'importants dégâts aux récoltes. Plusieurs localités ont dû être évacuées et environ



150 habitations ont été endommagées. Les pompiers font face à des conditions d'intervention particulièrement complexes. « Des incendies très difficiles à maîtriser, qui dégagent des températures extrêmes et se propagent à une vitesse exceptionnelle », a expliqué un responsable de la Protection civile. Un premier bilan officiel fait état de six décès enregistrés à la suite des incendies ayant touché plusieurs wilayas du

pays. Les autorités ont instruit les walis de procéder à un recensement général des dégâts afin d'évaluer les pertes et de permettre la prise en charge des sinistrés.

Selon les données du système européen de surveillance par satellite, près de 17 000 hectares ont déjà été détruits par les flammes en Algérie depuis le début de l'année. Les zones touchées concernent notamment des forêts de chêne-liège et de pins

d'Alep, des écosystèmes essentiels pour les populations locales.

DES TEMPÉRATURES DÉPASSANT LES 49 °C

L'Office national de la météorologie a émis plusieurs bulletins spéciaux mettant en garde contre une forte hausse des températures dans plusieurs régions du pays.

Une alerte orange de niveau 2 prévoit des températures pouvant atteindre ou dépasser les 49 °C dans les wilayas de Ouargla, Timimoune, In Salah, Adrar et Bordj Badji Mokhtar, jusqu'à mardi prochain.

Des températures similaires sont également attendues à Biskra, Ouled Djellal, El Meghaier, Touggourt et El Oued, tandis que les wilayas côtières de Bêjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf pourraient enregistrer des températures comprises entre 39 et 41 °C. Face à cette situation, l'Union européenne a exprimé sa solidarité avec l'Algérie et rendu hommage aux équipes de la Protection civile, aux volontaires et à l'ensemble des intervenants mobilisés pour lutter contre les incendies et protéger les populations. La vigilance demeure de mise alors que les conditions météorologiques restent favorables au déclenchement et à la propagation des feux.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Un nouveau système de ciblage des bénéficiaires

La mise en place du nouveau système de gestion des subventions publiques poursuit son chemin. Un tournant majeur est attendu dès la prochaine rentrée sociale avec l'annonce de l'avancement du projet de création d'une base de données sociale intégrée, destinée à identifier les catégories de la population les plus vulnérables et à mieux orienter les aides de l'État.

Dans ce cadre, une deuxième réunion du groupe de travail chargé de définir les indicateurs sociaux et les données nécessaires à l'élaboration de la carte sociale nationale s'est tenue sous la présidence de la Haut-Commis-

saire à la numérisation, Meriem Benmouloud. Cette carte est appelée à devenir un outil de référence pour accompagner la prise de décision publique et améliorer le ciblage des politiques sociales.

Ce projet figure parmi les chantiers stratégiques de l'Algérie. Il vise à instaurer un mécanisme national permettant d'identifier avec davantage de précision les personnes éligibles aux subventions publiques, dont le coût annuel dépasse les 19 milliards de dollars. La création d'un fichier national des bénéficiaires de la compensation monétaire avance ainsi à un rythme soutenu. Selon le Haut-Commissariat à la numé-

risation, cette base de données sociale intégrée permettra de « soutenir la prise de décision publique, de rationaliser l'orientation de la subvention sociale, de consacrer les principes de justice sociale et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques au profit du citoyen ». Au-delà d'un simple outil administratif, ce fichier numérique constitue un instrument stratégique destiné à renforcer la cohérence des politiques publiques. La réforme du système des subventions représente depuis plusieurs années un enjeu majeur pour les autorités, compte tenu de son poids financier et de son impact sur l'équilibre écono-

mique du pays. Lors du dernier Conseil des ministres, le président de la République avait insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en place d'un mécanisme national fiable permettant d'identifier les catégories nécessitant un soutien de l'État. La récente réunion du groupe de travail a permis d'évaluer l'état d'avancement du projet, notamment en matière de définition des indicateurs sociaux, de collecte des données et de mise en place des cadres techniques et réglementaires nécessaires. Les participants ont également insisté sur l'accélération des travaux et le renforcement de la coordination

entre les différents secteurs concernés. Une fois le fichier national finalisé, les autorités devraient dévoiler le nouveau modèle de subvention adapté aux réalités algériennes. L'objectif est de garantir que les aides publiques bénéficient prioritairement aux personnes qui en ont réellement besoin, tout en limitant les insuffisances du système actuel. Avec cette réforme, l'Algérie entend moderniser la gestion de ses dépenses sociales grâce au numérique, tout en préservant le principe d'un État social et en renforçant l'équité dans la distribution des aides publiques.

PUB

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 41102 00003 50028
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

20 JUL 2026

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/UMBB/2026, relatif à : «ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES POUR LE LABORATOIRE DE RECHERCHE INGENIERIE DES SYSTEMES ET TELECOMMUNICATION AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES», déjà paru dans les journaux : **الجزائر الجديدة** du 13/04/2026 (en arabe) et **Crébus** du 13/04/2026 (en français) et dans le BOMOP n° : 2015 du 19/04/2026 au 25/04/2026, ainsi que dans la presse électronique SABQ PRESS du 13/04/2026 (en arabe) et **ALGATEDZ** du 13/04/2026 (en français) que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DESIGNATION DU PROJET	SOUSSIONNAIRE RETENU	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	DELAIS D'EXECUTION	NOTE TECHNIQUE /60	NOTE FINANCIERE /40	TOTAL DES POINTS /100
ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES POUR LE LABORATOIRE DE RECHERCHE : INGENIERIE DES SYSTEMES ET TELECOMMUNICATION AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES	SARL MICRO TECHNOLOGIES LAB NIF : 0017350072797696	12 447 400,00 DA	04 mois	56,30	40	96,30

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le BOMOP, la Presse (écrite ou électronique) ou le Portail électronique des Marchés Publics, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 56 de la Loi N° 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre du présent Appel d'Offres, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le BOMOP, la Presse (écrite ou électronique) ou le Portail électronique des Marchés Publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

TENSIONS WASHINGTON-TÉHÉRAN

Le scénario militaire reste sur la table

Une opération terrestre américaine en Iran paraît peu probable, mais des actions militaires limitées restent envisagées.

Le président américain Donald Trump a affirmé ne pas avoir encore pris de décision concernant d'éventuelles frappes plus larges contre l'Iran, tout en estimant que Téhéran affichait davantage de sérieux dans les discussions engagées avec Washington. Cette déclaration intervient alors que les tensions militaires et diplomatiques continuent de s'intensifier dans la région.

Répondant aux questions des journalistes dans le Bureau ovale, Donald Trump a indiqué que les États-Unis poursuivaient les discussions avec les responsables iraniens. «Nous parlons avec eux actuellement. Je pense qu'ils montrent davantage de sérieux chaque jour», a-t-il déclaré, ajoutant que l'Iran était confronté à un choix entre parvenir à un accord ou faire face à des frappes «beaucoup plus importantes».

TÉHÉRAN MET EN GARDE CONTRE UNE RIPOSTE

Du côté iranien, le commandant du quartier général «Khatam al-Anbiya», Ali Abdollahi, a réaffirmé la détermination de son pays à répondre à toute attaque américaine.

Il a déclaré que la «règle» déjà appliquée contre les adversaires de l'Iran constituait désormais «l'équation finale et officiellement annoncée sur le champ de bataille», affirmant qu'à chaque perte iranienne correspondrait

une réponse visant les forces américaines.

Sur le plan diplomatique, le Pakistan explore une initiative visant à relancer les négociations entre Washington et Téhéran afin de mettre fin au conflit qui dure depuis plusieurs mois.

Selon des sources pakistanaises, cette démarche s'inscrit dans un effort soutenu par la Chine, alors que le sultanat d'Oman multiplie les contacts avec l'Iran concernant la sécurité maritime et la circulation des navires dans le détroit stratégique d'Ormuz.

Cette voie maritime, par laquelle transite une part importante du commerce énergétique mondial, est devenue l'un des principaux points de tension entre les deux parties.

LE SCÉNARIO D'UNE OPÉRATION TERRESTRE ÉVOQUÉ

Alors que les affrontements se concentrent principalement sur les frappes aériennes et les tensions autour du détroit d'Ormuz, la possibilité d'une intervention terrestre américaine en Iran fait l'objet de nombreuses interrogations.

Donald Trump n'a pas écarté cette option, tandis que des responsables militaires américains soulignent que plusieurs scénarios restent étudiés. Le chef d'état-major interarmées américain, le général Dan Caine, a toute-



fois estimé que «la puissance aérienne a ses limites», laissant entendre que l'armée américaine doit maintenir différentes options opérationnelles.

Selon des experts militaires cités par le magazine Foreign Policy, une invasion de grande ampleur du territoire iranien paraît peu probable. Une telle opération nécessiterait des effectifs considérables, bien supérieurs aux quelque 50 000 militaires américains actuellement présents dans la région.

Les spécialistes évoquent plutôt des actions ciblées, comme des opérations de forces spéciales contre des installations militaires, la neutralisation de certaines infrastructures stratégiques ou

encore la prise de contrôle de points sensibles dans le Golfe.

Le général à la retraite Joseph Votel, ancien commandant du Commandement central américain, a estimé qu'une intervention visant à occuper le territoire iranien serait extrêmement complexe. Selon lui, les options les plus plausibles resteraient des frappes limitées contre des centres de commandement, des sites de missiles, des dépôts d'armes ou des infrastructures liées aux capacités militaires iraniennes.

Il a également souligné que toute tentative de contrôle territorial autour du détroit d'Ormuz nécessiterait au moins 100 000 soldats et entraînerait d'importants

tants défis logistiques et militaires.

INQUIÉTUDES AU CONGRÈS AMÉRICAIN

Aux États-Unis, l'hypothèse d'une opération terrestre en Iran suscite de nombreuses réserves au sein du Congrès.

Le député démocrate Ted Lieu, ancien officier de l'armée de l'air américaine, a estimé que le principal défi ne serait pas la capacité militaire américaine à prendre le contrôle d'une zone, mais les conséquences d'une présence prolongée sur le terrain. «Le véritable défi est de conserver le territoire. Si les États-Unis devaient rester en Iran, nous serions confrontés à une guerre sans fin», a-t-il averti. Une intervention terrestre contre l'Iran représenterait également un risque politique majeur pour Donald Trump et son parti, alors que les électeurs américains se montrent de plus en plus réticents face aux engagements militaires prolongés. La hausse des prix de l'énergie et l'approche des élections de mi-mandat au Congrès pourraient également peser sur toute décision militaire américaine.

Malgré ces risques, certains élus estiment que Donald Trump pourrait toujours envisager une option plus offensive, en raison de sa volonté affichée de maintenir une pression maximale sur Téhéran.

R.I/agences

EN VISITE EN SYRIE

Guterres mise sur une transition inclusive

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a entamé hier une visite officielle en Syrie, la première d'un chef de l'ONU dans le pays depuis celle de Ban Ki-moon en 2009. En déplacement à Damas, il a appelé la communauté internationale à renforcer son soutien à la Syrie, engagée dans une phase de transition politique après la chute du président Bachar el-Assad, renversé fin 2024 par une coalition de rebelles islamistes. Sur le réseau social X, Antonio Guterres a affirmé être venu en «visite de solidarité», soulignant que les Nations unies se tiennent aux côtés du peuple syrien «à ce moment charnière» de son histoire. Il a exhorté les partenaires internationaux à mobiliser tous les moyens nécessaires pour accompagner le pays dans son redressement.

ENTRETIEN AVEC AHMAD AL-CHAREH

Au cours de son séjour, le chef de l'ONU s'est entretenu avec le président syrien Ahmad al-Chareh, qui dirige le pays depuis

décembre 2024. Selon l'agence officielle Sana, la rencontre s'est tenue au palais présidentiel après une visite de la vieille ville de Damas et de la mosquée des Omeyyades.

À son arrivée à l'aéroport international de Damas, Antonio Guterres a été accueilli par le ministre syrien des Affaires étrangères, Assaad el-Chaibani.

ACCOMPAGNER LA RECONSTRUCTION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Le porte-parole du secrétaire général, Stéphane Dujarric, a indiqué que cette visite vise à réaffirmer l'engagement des Nations unies à accompagner la Syrie dans sa reconstruction politique et institutionnelle. «L'opportunité qui se présente aujourd'hui ne consiste pas seulement à sortir du conflit, mais aussi à bâtir un avenir fondé sur la stabilité, l'inclusion et la prospérité pour tous les Syriens», a-t-il déclaré. Antonio Guterres doit également rencontrer des représentants de la société civile, des organisations de femmes ainsi

que des membres des différentes communautés syriennes afin d'évaluer leurs attentes dans cette nouvelle phase de transition.

UNE TRANSITION SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Depuis son accession au pouvoir, Ahmad al-Chareh s'efforce de rompre avec son passé jihadiste et de normaliser les relations de son pays avec la communauté internationale. En septembre dernier, il est devenu le premier président syrien depuis 1967 à s'exprimer devant l'Assemblée générale des Nations unies. Reçu à la Maison Blanche à la fin de l'année 2025, il cherche désormais à attirer des investissements étrangers pour reconstruire un pays dont les infrastructures ont été largement détruites par plus d'une décennie de guerre. La communauté internationale continue toutefois d'appeler les nouvelles autorités syriennes à mettre en place des institutions solides, à garantir une gouvernance inclusive et à préserver les droits de l'ensemble

des composantes de la société.

Ces appels interviennent après les violences qui ont visé la minorité alaouite en mars 2025 et les affrontements meurtriers avec des groupes druzes survenus la même année.

LE DOSSIER SÉCURITAIRE AU CŒUR DE LA VISITE

Le secrétaire général de l'ONU doit également se rendre sur le plateau du Golan afin de rencontrer les Casques bleus de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), déployée dans la zone tampon depuis 1974.

Depuis la chute du régime de Bachar el-Assad, l'entité sioniste a renforcé sa présence militaire dans cette zone et multiplié les opérations sur le territoire syrien, tout en réaffirmant son intention de créer une zone démilitarisée dans le sud du pays. Malgré ces tensions, des discussions directes entre les deux pays ont été engagées depuis la fin de l'année 2024 en vue d'un accord de sécurité.

YÉMEN

Le gouvernement hausse le ton face aux Houthis

Le gouvernement yéménite a réaffirmé hier son engagement à coopérer avec la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et ses partenaires internationaux afin de protéger les voies maritimes stratégiques

et de faire face aux menaces sécuritaires. Dans un message publié sur X, le président du Conseil présidentiel yéménite, Rachad al-Alimi, a indiqué que cette coopération concerne égale-

ment la lutte contre «le terrorisme, la contrebande et le crime organisé». Il a accusé les Houthis et leurs soutiens de compromettre les efforts de désescalade et de plonger le pays dans de nouvelles

crises. Al-Alimi a appelé le mouvement houthi à respecter les aspirations du peuple yéménite à un État fondé sur la sécurité et la stabilité, avertissant que la poursuite de l'escalade aurait de lourdes consé-

quences pour un pays déjà fragilisé par des années de conflit. La coalition dirigée par Riyad a annoncé vendredi des frappes contre des positions houthis dans la province d'Al-Hodeïda.

●REAL MADRID
C'EST BOUCLÉ POUR RODRI !

Sacré meilleur joueur de la Coupe du Monde 2026 après avoir mené l'Espagne au titre mondial, Rodri aurait relancé son avenir. Après une longue période marquée par sa blessure au genou en 2024, le milieu espagnol a retrouvé son meilleur niveau et aurait convaincu le Real Madrid de passer à l'action. Selon Marca, un accord aurait été trouvé entre le joueur et le club madrilène concernant les bases d'un futur contrat. Les détails de l'engagement restent toutefois inconnus. Le dossier est désormais entre les mains de Manchester City, qui réclamerait environ 60 millions d'euros pour libérer son joueur, sous contrat jusqu'en juin 2027. Les Citizens doivent choisir entre une vente cet été ou le risque de le voir partir libre dans un an. L'entraîneur des Blues ,Enzo Maresca, a néanmoins affiché sa confiance, estimant que les rumeurs étaient normales concernant un joueur du calibre de Rodri. Le Real Madrid dispose donc d'un accord potentiel avec le joueur, mais doit encore convaincre le club anglais.

●BAYERN MUNICH
BARCOLA POUR SUCCÉDER À OLISÉ

Conscient de l'intérêt du Real Madrid pour Michael Olise, le Bayern Munich espère encore conserver son ailier français, sous contrat jusqu'en 2029. Mais les dirigeants bavarois anticipent déjà un éventuel départ. Auteur d'une saison exceptionnelle avec 42 buts et 54 passes décisives en 107 matches, Olise a confirmé son statut lors de la Coupe du Monde 2026 avec les Bleus, où il a terminé meilleur passeur du tournoi. Séduit par le projet madrilène, il serait notamment courtisé par le Real Madrid, qui devra toutefois déboursier au moins 150 M€ pour convaincre le Bayern. Selon Bild, le club allemand aurait déjà identifié son possible successeur : Bradley Barcola. L'ailier du Paris Saint-Germain plaît aux dirigeants bavarois grâce à sa vitesse et sa capacité à éliminer en un contre un. Sous contrat avec le PSG jusqu'en 2028, Barcola n'a pas encore prolongé et réfléchirait à son avenir. Le Bayern pourrait profiter de cette situation pour tenter de recruter l'international français à un prix plus abordable si Olise venait à partir. Pour l'instant, ce scénario reste hypothétique, mais Munich prépare déjà ses plans pour l'avenir.

●O. MARSEILLE
L'ARRIVÉE DE BELGHALI SE PRÉCISE



L'OM accélère pour Rafik Belghali. Le club phocéen aurait transmis une offre au Hellas Vérone pour recruter le latéral droit algérien, auteur d'un Mondial remarqué avec les Fennecs. À 24 ans, Belghali, sous contrat jusqu'en 2029 avec Vérone, attire également l'intérêt de l'Inter Milan et de l'AS Rome. Marseille souhaiterait devancer la concurrence et aurait proposé un prêt payant de 13 millions d'euros avec option d'achat, alors que le club italien réclamerait 15 millions. Avec la piste Djibril Sidibé qui tarde à avancer, Belghali est devenu une priorité pour renforcer le couloir droit. Les négociations se poursuivent entre les deux clubs.

FINALE CAN 2025 :
Le verdict du TAS fixé
au 8 octobre

Après avoir contesté la décision de la CAF attribuant le titre au Maroc, le Sénégal sera entendu par le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui devra trancher un conflit mêlant enjeu sportif et bataille juridique.

Le long feuilleton autour de l'attribution du titre de la CAN 2025 s'apprête à connaître un tournant majeur. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a fixé la date de l'audience qui examinera le recours déposé par la Fédération sénégalaise de football contre la décision de la CAF ayant attribué le trophée au Maroc.

Malgré sa victoire sur le terrain face au Maroc (1-0 après prolongation) en finale, le Sénégal a vu son sacre annulé après la décision de la commission d'appel de la CAF, qui lui a infligé une défaite sur tapis vert (3-0).

Cette sanction faisait suite à la sortie temporaire des joueurs sénégalais de la pelouse afin de protester contre une décision arbitrale contestée. Estimant cette décision injustifiée, la Fédération sénégalaise a saisi le TAS afin d'obtenir l'annulation du verdict et la restitution du titre remporté sur le terrain.

Selon le journaliste britannique Ben Jacobs, le Tribunal arbitral du sport tiendra l'audience le 8 octobre. La Fédération sénégalaise sera opposée à la Confédération africaine de football (CAF), ainsi qu'à la Fédération royale marocaine de football.



Les débats se dérouleront à huis clos et porteront principalement sur la légalité de la décision ayant conduit à la sanction du Sénégal et à l'attribution du titre au Maroc.

Aucune procédure accélérée n'ayant été acceptée par les différentes parties, le dossier suivra le calendrier habituel du TAS. À l'issue de l'audience, les arbitres entreranno en délibération avant de rendre leur décision. Aucune date précise pour le verdict n'a encore été communiquée.

En attendant cette décision définitive, le jugement rendu par la CAF demeure pleinement en vigueur. Le Maroc reste donc officiellement sacré champion d'Afrique 2025 jusqu'à nouvel ordre.

●ITALIE
ANDREA PIRLO, FUTUR SÉLECTIONNEUR



Après le refus de Pep Guardiola, Leonardo et Maldini ont ciblé le champion du monde 2006 Andrea Pirlo (47 ans) pour reprendre les rênes de la sélection italienne, annoncent plusieurs médias italiens. Si la carrière de Pirlo comme entraîneur n'est guère convaincante, Maldini croit en son potentiel, indique la Gazzetta dello Sport. Les discussions avec Pirlo se poursuivent. L'ancien maître à jouer de l'AC Milan (116 sélections) serait enthousiaste à l'idée de devenir le prochain sélectionneur de la Nazionale. L'ancien entraîneur de la Juventus, actuellement aux commandes du United FC aux Emirats Arabes Unis, devrait signer un contrat jusqu'à la Coupe du monde 2030, même si Maldini envisage un projet à long terme. Giovanni Malago a également assuré que la fédération ne se limitait pas aux trois noms les plus cités - Andrea Pirlo, Roberto Mancini et Pep Guardiola - dans le choix du sélectionneur. D'ailleurs, Maldini avait lui-même évoqué la piste Carlo Ancelotti. L'Italie, quadruple championne du monde et

double championne d'Europe, a échoué cette année pour la troisième fois d'affilée à se qualifier pour la phase finale d'une Coupe du monde après sa défaite en barrage contre la Bosnie-Herzégovine aux tirs au but.

●CÔTE D'IVOIRE
ÉMERSE FAÉ RECONDUIT À LA TÊTE DES ÉLÉPHANTS



La Fédération ivoirienne de football (FIF) aurait décidé de maintenir Émerse Faé au poste de sélectionneur pour trois mois supplémentaires. Une décision prise dans un souci de stabilité avant le début des qualifications de la CAN 2027. Le contrat du technicien ivoirien arrivant à échéance, la FIF a préféré éviter un changement précipité, alors que les Éléphants débiteront leur campagne le 23 septembre 2026 face au Ghana, quelques jours seulement après l'élection du nouveau président de la fédération. Faé dirigera donc cette échéance avant que la nouvelle équipe dirigeante ne se prononce sur son avenir. Sous sa conduite, la Côte d'Ivoire a remporté la CAN 2023 et signé plusieurs performances historiques.

●GRAND TOURNANT
MOHAMED SALAH VERS BEŞİKTAŞ



Des rapports de presse turcs ont révélé un développement décisif dans les négociations entre le club de Beşiktaş et Mohamed Salah, capitaine de la sélection égyptienne et star de Liverpool. Des informations précédentes avaient indiqué que la transaction avait connu un blocage en raison de la demande de l'agent de Mohamed Salah, Ramy Abbas, qui souhaitait obtenir une commission de 7,5 millions d'euros. Cette exigence avait provoqué un ralentissement des négociations entre les deux parties. Selon le journaliste turc réputé Yağız Sabuncuoğlu, qui s'est exprimé sur son compte du réseau social « X », Ramy Abbas aurait réduit ses exigences concernant le montant de la commission. Sabuncuoğlu a précisé que cette évolution aurait permis de rapprocher les demandes de l'agent du montant proposé par le président de Beşiktaş, Serdal Adalı, rapprochant ainsi les deux parties d'un accord définitif. Beşiktaş poursuit l'intensification de ses négociations afin de conclure l'opération dans les prochains jours. Si elle venait à être officialisée, cette arrivée pourrait devenir l'un des transferts les plus marquants de l'histoire du championnat turc. Ce développement intervient après plusieurs semaines de contacts entre la direction du club turc et les représentants du joueur. Beşiktaş aurait placé le recrutement de Salah en tête de ses priorités afin de renforcer son effectif pour la nouvelle saison.

AÏSSA MANDI SE CONFIE COMME JAMAIS

« Ma plus grande désillusion, j’ai encore des flashbacks »

Le recordman des sélections avec l’Algérie revient sur les moments marquants de son parcours : le sacre historique à la CAN 2019, la douleur de l’élimination face au Cameroun, les critiques, les sacrifices consentis pour les Verts et les raisons qui l’ont conduit à tourner la page de la sélection nationale.

Habituellement très discret face aux médias, Aïssa Mandi s’est livré sans détour lors d’un long entretien accordé à Kampo, animé par Smail Bouabdellah.

Pendant plus d’une heure, le défenseur algérien est revenu sur les moments forts de sa carrière : de son sacre à la CAN 2019 jusqu’à sa retraite internationale, en passant par la douloureuse élimination face au Cameroun et les critiques essuyées après la Coupe du monde 2026.

Dès le début de l’entretien, le recordman des sélections avec les Verts dévoile la philosophie qui a guidé toute sa carrière.

« Je ne me considère pas comme quelqu’un de talentueux. À partir de là, je me suis dit : n’aie pas de regrets, mets toutes les chances de ton côté pour être professionnel et faire la meilleure carrière possible. »

Cette exigence de tous les instants s’est traduite par une discipline quotidienne qu’il n’a jamais abandonnée.

« Tous les soirs, avant de dormir, je m’étire pendant 10, 15 ou 20 minutes. Parfois, tu as juste envie de regarder une série et d’aller dormir, mais je ne me suis

jamais laissé le choix. »

Mandi a également évoqué son passage au Betis Séville, où il estime avoir découvert un football parfaitement adapté à son style.

« J’adore le football. Quand je suis arrivé en Espagne, j’ai découvert un autre football, celui qui me correspondait vraiment. »

Avant d’ajouter : « Le plaisir de toucher le ballon, de faire des passes, de s’associer avec ses partenaires... c’est ça que j’aime. »

LA CAN 2019, LE SOUVENIR D’UNE VIE

Le défenseur de 34 ans considère le sacre continental remporté en Égypte comme le sommet de sa carrière.

« J’ai ramené une étoile. L’étoile de l’Algérie restera à vie. »

Il a également révélé la confiance inébranlable de Djamel Belmadi avant le début de la compétition.

« Il nous répétait toujours la même chose : «On va là-bas pour gagner.» Il n’y avait pas d’autre possibilité. »

Mandi est aussi revenu avec beaucoup de sincérité sur son rôle de capitaine lors de la CAN 2017, estimant aujourd’hui qu’il n’était pas prêt à assumer cette responsabilité.



« Avec le recul, j’aurais peut-être dû dire non, parce que je n’étais pas prêt. »

« Je n’étais pas encore un leader. On le devient grâce aux performances et au comportement. »

LE CAMEROUN, UNE BLESSURE ENCORE PRÉSENTE

L’élimination face au Cameroun lors des barrages de la Coupe du monde reste la plus grande blessure de sa carrière.

« C’est ma plus grande désillusion, et de loin. » « J’ai encore des flashbacks. Le scénario fait que c’est un véritable choc. » Interrogé sur les critiques reçues après la Coupe du monde 2026, Mandi affirme avoir appris à prendre du recul. « Au final, cela ne me touche pas. Je sais comment j’ai travaillé et je connais tous les sacrifices que j’ai consentis pour en arriver là. » Il livre également une phrase qui résume parfaitement sa manière d’aborder les cri-

tiques :

« Ne prends pas les critiques de quelqu’un à qui tu ne demanderais pas conseil. »

LE SENTIMENT DU DEVOIR ACCOMPLI

Enfin, l’ancien capitaine explique pourquoi il a décidé de mettre un terme à son aventure avec les Fennecs après douze années de service. « Je suis tranquille dans ma tête, parce que j’ai tout donné. Tout ce que j’avais, je l’ai donné pour la sélection. » Il révèle aussi avoir décliné plusieurs offres très avantageuses financièrement en provenance du Moyen-Orient afin de rester compétitif en Europe et de continuer à défendre les couleurs de l’Algérie.

« La sélection a toujours été le fil rouge de ma carrière. J’ai pris mes décisions sportives en fonction de l’équipe nationale. »

À travers cet entretien, Aïssa Mandi dévoile une facette rarement aperçue de sa personnalité : celle d’un joueur profondément attaché au maillot national, animé par une culture du travail sans compromis et convaincu d’avoir accompli sa mission avec les Verts, malgré les immenses joies et les blessures qui ont jalonné son parcours.

AMINE GOURI CIBLÉ PAR GALATASARAY

Marseille ferme la porte

Galatasaray n’abandonne pas la piste Amine Gouri. Déjà intéressé par l’attaquant algérien l’hiver dernier, le club turc serait revenu à la charge avec une offre de prêt assortie d’une obligation d’achat de 15 millions d’euros. Malgré cette offensive, l’Olympique de Marseille ne semble pas disposé à se séparer de son avant-centre. Les dirigeants marseillais considèrent Gouri comme un élément important de leur secteur offensif, d’autant plus qu’il reste l’unique véritable numéro 9 de métier dans l’effectif.

Séduit par le profil et les performances de l’international algérien, Galatasaray compte poursuivre les discussions. Mais l’OM garde la main et n’envisagera un départ qu’en cas d’arrivée d’un remplaçant de premier plan.

PARADOU AC

Kamel Gherbi nommé entraîneur

Le Paradou AC a officialisé, avant-hier, la nomination de Kamel Gherbi au poste d’entraîneur principal en prévision de la saison 2026-2027. Ancien joueur du club et éducateur au sein de l’académie paciste, il effectue son retour avec la mission de relancer une équipe reléguée en Ligue 2 amateur. Pour cette nouvelle aventure, Kamel Gherbi sera assisté par Anis Zoubar, nommé entraîneur adjoint, tandis que Koussaï Benmakhlouf occupera le poste d’entraîneur des gardiens. Le nouveau staff aura pour objectif de bâtir une équipe capable de retrouver rapidement l’élite du football algérien.

YOUCEF BELAÏLI DE RETOUR AU MC ALGER En attendant le verdict du TAS



Le Mouloudia d’Alger a annoncé, sur sa page Facebook, avoir trouvé un accord définitif avec l’international algérien Mohamed Youcef Belaïli en vue de renforcer son effectif pour les prochaines échéances sportives. Le retour de l’attaquant au sein du club phare de la capitale se précise, après une réunion qui a réuni le joueur, son père, son agent ainsi que le manager de l’équipe, Djamel Belmadi.

Selon les informations communiquées par la direction du MCA, les deux parties se sont entendues sur les différents aspects de cette opération,

notamment les modalités financières et les conditions liées au retour du joueur sous les couleurs du Doyen des clubs algériens.

Belaïli devrait ainsi retrouver le maillot vert et rouge à partir de la saison 2026/2027, mais la concrétisation officielle de cet engagement reste conditionnée par deux éléments importants : la décision finale du Tribunal arbitral du sport (TAS) concernant la sanction dont fait l’objet le joueur, ainsi que la réussite de la visite médicale.

La direction mouloudéenne a également tenu à rappeler

qu’elle souhaite préserver les intérêts du club et ceux du joueur. Elle insiste sur la nécessité de respecter les procédures réglementaires imposées par la FIFA, soulignant qu’aucun

contrat officiel ne peut être signé avec un joueur frappé d’une suspension internationale, afin d’éviter toute conséquence disciplinaire pour l’institution.

Malgré ces contraintes administratives, le Mouloudia affiche clairement sa volonté de s’attacher les services de Youcef Belaïli et confirme son engagement à respecter les termes de l’accord conclu avec les différentes parties. Le club attend désormais la décision du TAS pour officialiser définitivement le retour de l’enfant du club et le voir à nouveau porter les couleurs du MCA.

BASKET 3X3 – LIGUE DES NATIONS U23 L’Algérie s’impose au quatrième stop

La sélection algérienne masculine U23 a remporté le quatrième stop de la Ligue des nations FIBA 3x3, disputé à Gaborone (Botswana), en battant Madagascar en finale (14-11). Les Verts ont réalisé un parcours parfait avec des victoires face au Botswana (21-9) et à l’Angola (17-12), avant de décrocher leur premier succès dans cette étape de la compétition. Chez les dames, l’Algérie a atteint la finale après deux victoires contre le Botswana (12-9) et l’Angola (19-16), mais s’est inclinée face à Madagascar (14-9), terminant à la

deuxième place.

Après deux finales perdues lors des premiers stops et une absence en finale lors du troisième, les sélections algériennes confirment leur progression dans cette compétition qui réunit six nations africaines et compte sept étapes au total. Cette participation s’inscrit dans la stratégie de la Fédération algérienne de basketball visant à développer le 3x3 et à renforcer la compétitivité des jeunes sélections nationales sur la scène internationale.

MONDIAUX-2027 DE NATATION

Moncef Ben Bara réalise les minima «B»

Le nageur algérien Moncef Ben Bara a remporté le 200 m dos à l’Open de France d’été à Canet-en-Roussillon, avec un chrono de 2:01.82. Cette performance lui permet de réaliser les minima « B » qualificatifs pour les Championnats du monde de natation 2027 à Budapest. Une nouvelle étape dans la progression du spécialiste algérien du dos, qui confirme son potentiel sur la scène internationale.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Inspirer de la crainte, de la peur à. 2- Qui relève de la narration. 3- Pronom familier - Odeurs agréables se dégageant des aliments.
4- Fait face à l'ouest - Fait mourir. 5- Elle tombe en flocons - Argile rouge ou jaune. 6- Vers solitaires - Donc bien appris. 7- Institut universitaire de technologie - Affluent de l'Oubangui.
8- Qui choque les bienséances - Pronom avant vous. 9- Etat d'excitation nerveuse passagère.

Verticalement
1- Le fait de se proposer un certain but.
2- Qui provoque des nausées. 3- Symbole du tour - Résonner lentement par coups espacés.
4- Convendra - Soldat américain - En ville.
5- Outil pour enfoncer les clous. 6- Aussi populaire - Il est parfois interdit en ville.
7- Impôts anciens - Nul n'est censé l'ignorer. 8- La première femme - Compagne de Tristan. 9- Ferme dans ses projets - Sud-est.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Merçenaire Mercenaire Mercennaire Maircenaire	Diplomautique Diplomatique Dipplomatique Diplomatic
Cordination Coorddnation Coordination Caurdination	Marabbout Marabou Marabou Marabout

Les mots fléchés

DUPER TOUJOURS RENDRE LA SANTÉ		GERMES GLACÉS		PRÉVIENN- ENT C'EST LUI		PROPOSITION DE PRISE		ROUTE NATIONALE ET LE RESTE		FLûTE ! QUI VOLE AUX VENTS		BEAU CADRE
→		↓		↓		HONTEUX ATTAQUE DU CHEVAL	→	↓				↓
IL EST ABJECT	→					↓			SAISON CHAUDE REND PLUS INTENSE	→		
ISOLÉE					OBSERVÉ VERTICAL		BUS À ELE	→	↓		VÉHICULE	
SALUT ROMAIN	ORGANES D'INFO INUTILE	→		↓			↓	AU REVOIR ITALIEN CHEVAL FISCAL	→		↓	
→	↓		AUTEUR D'ARTICLES À MOI	→				↓				
DEMANDE DE MEN- DIANT SORTE DE CRAYON	→		↓				ARRIVA ASEPTISÉ	→				INVENTÉE
→						CELUI DU CHAUFFEUR EST À GAUCHE	↓	MOT DE LIAISON		DIMINUTIF D'OCTOBRE JOUE AVEC LES VAGUES	→	↓
SOUS MI DÉBUT DE FISCAL	→		ESSAYÉES ÉNORME	→		↓		↓		↓	INEXIS- TANTS	
→			↓	REFUS RUSSE MESURE DU POIDS	→				AVANT DEUX JEU CHINOIS	→	↓	
EAU-DE-VIE		CHOISIR HANTÉE	→	↓				ENGIN DE LEVAGE HUME	→	↓		
→		↓			CLOU DE CUISINE IL SE FAIT PRIER	→		↓				
CHIEN COURT SUR PATTES	CABOSSÉ DANS CE TEMPS-LÀ	→			↓				AVANT LA SPÉCIALITÉ SANS QUOI	→		EMPE- REURS SLAVES
→	↓					NÉ LA PART DU RISQUE	→		↓		GRAND LAC AMÉRICAIN	↓
NUIT ERRA	→				POMPÉS RAPPORT EN MATHS	→	↓				↓	
→				BONDÉ BONNE CARTE	→	↓				DIEU DES PHARAONS RÈGLE DOUBLE	→	
PREND LA RELÈVE HARDIES	→			↓			LAISSER BRUNIR	→		↓		
→						APPORTÉES	→					

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Ancien footballeur algérien

AMIDON	FINE	OURAGAN
ANTRE	GAGE	PHOBIE
ARA	GANGRÈNE	PION
ARCHIPEL	GARGARISME	PLUIE
BAGUE	GÉNÉREUSE	POIGNARD
BASILIC	HIRONDELLE	PORT
CANNELLE	IVRES	PORTION
CAPABLE	LARYNX	POULPE
CHAPEAU	MAGNÉTOSC	PRISE
CLAVIER	OPE	PROGRAMME
CLIENTE	MÉNAGE	QUALITÉ
CLINIQUE	MISOGYNE	RÉFÉRENDUM
CLOS	MITRAILLETTE	SAUVAGES
COLIN	MONTAGNARD	STERNUM
COLLECTIF	MONTRE	SULTAN
CONSONNE	MYOPATHIE	TÂCHE
CRISTAL	NABAB	TANTE
ECUELLE	NATTE	UTÉRUS
EVIDENT	NERFS	VIOLON
FANFARON	NEVEU	VISITEUR
FÉMINITÉ	NOUS	VIVRE

G	A	N	G	R	E	N	E	S	U	R	E	T	U	A	E	P	A	H	C
E	E	A	P	R	E	V	S	C	N	P	E	M	A	D	H	R	M	R	A
N	G	L	V	O	I	L	L	U	O	A	O	T	R	R	C	I	I	B	P
E	F	I	A	D	I	I	L	R	L	N	B	A	I	H	A	S	D	R	A
R	V	I	E	G	E	G	T	E	T	T	N	A	I	N	T	E	O	E	B
E	P	N	T	N	U	I	A	R	N	G	A	P	B	A	I	G	N	M	L
U	T	E	T	C	O	J	E	R	A	N	E	N	L	U	R	M	I	L	E
S	E	E	I	N	E	T	N	T	D	L	A	L	L	A	E	S	E	I	E
E	O	U	I	N	I	L	N	O	E	R	E	C	M	A	O	V	B	F	I
P	R	L	G	L	T	O	L	M	C	T	U	M	I	G	R	O	E	H	U
O	O	E	A	A	M	U	S	O	T	U	E	E	Y	L	H	Y	I	N	L
C	S	U	F	E	B	I	R	E	C	R	F	N	T	P	I	R	N	P	P
S	Q	A	N	E	R	R	L	E	T	M	E	A	O	I	O	S	O	X	E
O	M	A	U	A	R	L	E	N	E	V	U	R	N	N	S	U	A	C	U
T	G	S	G	V	I	E	A	I	I	U	T	N	D	F	L	I	U	B	Q
E	A	R	E	A	A	G	N	O	V	S	Q	E	R	P	A	E	V	E	I
N	A	N	R	R	A	G	L	D	O	A	L	A	E	E	L	R	T	I	N
G	O	T	T	R	V	O	E	L	U	L	L	N	L	L	T	T	O	O	I
A	I	I	U	E	N	I	C	S	E	M	I	C	E	P	A	S	U	N	L
M	Y	O	P	A	T	H	I	E	S	F	R	E	N	N	O	S	N	O	C

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
1- DEGAGE - MARRER - BRULURE - AIMA - PRO-FANATRICES - OURSON - ANARS - OUIE - TIEN - IL - MUGUETS - ALLONGES - SURI - LAPE - FURIE - RENE - ASTRE - ME - TRES - HALTES - HO - ESPIEGLES - BRESIL - MER - USE - ARETE - MIE - ETAYE - ANNECY - ADAGE - ACTE - OS - EPIEES - EMANE - PRETS - EBROUER.

VERTICALEMENT
1- DEBROUILLE - OBSEDER - GROUILLANT - RETAPE - GAUFRE - OPEREE - AGIT - GLAS - ANE - ESSAYEES - JEUNOT - ASPIRE - RANI-MEES - ILE - ASE - EMET - EUS - THE - TAC - RANG - FRAGMENTER - GRAIN - USUELLE - NEMO - RICANEUR - TERME - AU - SEMER - TRIMES - ICONE - RASSASIEES - GEYSER.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- HURLEMENT. 2- INOUIE - AU. 3- TIC - RUSSE. 4- PT - METIER. 5- AARE - ETA. 6- RIANT - TUF. 7- ARPENTE. 8- DE - ATELES. 9- ESAU - TETE.

VERTICALEMENT
1- HITPARADE. 2- UNITAIRES. 3- ROC - RAP. 4- LU - MENEAU. 5- EIRE - TNT. 6- MEUTE - TET. 7- SITTELE. 8- NASEAU - ET. 9- TUER - FUSE.

4x4

Défaitiste - Idolâtre
Orbiculaire - Somnolence

BIFFE-TOUT : VIOLEURS



Troubles de l'équilibre



Quand la sensation d'ébriété doit alerter

du système vestibulaire et peut provoquer une instabilité importante, tout en permettant généralement au patient de rester debout.

DES CAUSES NEUROLOGIQUES PARFOIS GRAVES

Le dossier souligne également que les troubles de l'équilibre peuvent être liés à des atteintes neurologiques. Les maladies neurodégénératives, comme la maladie de Parkinson ou la sclérose en plaques, certaines pathologies vasculaires chroniques ainsi que les lésions du cervelet figurent parmi les causes possibles.

Le cervelet, rappelle le spécialiste, intervient dans la coordination et la correction des mouvements. Lorsqu'il est atteint, notamment à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC), d'un traumatisme ou d'une tumeur, le patient peut développer une ataxie cérébelleuse, caractérisée par une démarche hésitante, irrégulière et parfois qualifiée de « pseudo-ébrioise », en raison de sa ressemblance avec celle d'une personne en état d'ivresse.

LE VERTIGE POSTURAL PERCEPTIF PERSISTANT

Le « Santé Magazine » met également en lumière le vertige postural perceptif persistant (PPPD), un trouble chronique provoquant une sensation durable d'instabilité sans véritable vertige rotatoire.

Selon le Pr Vincent Darrouzet, cette affection apparaît sou-

vent après un épisode aigu de vertige. Même lorsque l'oreille interne retrouve un fonctionnement normal, le cerveau peine à rétablir un traitement automatique des informations sensorielles, ce qui entraîne une vigilance excessive vis-à-vis de l'équilibre, des étourdissements persistants et parfois une anxiété importante.

L'OBSERVATION DE LA MARCHÉ, UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT

Le diagnostic repose en grande partie sur l'examen clinique, notamment l'observation de la marche. Comme l'explique le spécialiste à « Santé Magazine », une marche à petits pas accompagnée d'une diminution du balancement des bras peut évoquer une maladie de Parkinson, tandis qu'une démarche irrégulière et mal coordonnée oriente davantage vers une atteinte du cervelet.

En revanche, une personne souffrant d'un trouble de l'oreille interne présente généralement une tendance à dévier d'un côté tout en restant capable de se tenir debout. Le Pr Vincent Darrouzet insiste enfin sur un signe d'alerte majeur : lorsqu'un patient est incapable de se maintenir debout, notamment dans un contexte de début brutal des symptômes, une atteinte aiguë du cervelet, comme un AVC, doit être recherchée en urgence.

Santé Magazine

Près de 7 % de la population souffre de troubles de l'équilibre. Si certains sont bénins, d'autres peuvent révéler des atteintes neurologiques graves nécessitant une prise en charge rapide.

LES MALADIES DE L'OREILLE INTERNE EN PREMIÈRE LIGNE

D'après le Pr Vincent Darrouzet, les pathologies vestibulaires représentent la principale cause des troubles de l'équilibre. Le vertige positionnel paroxysmique bénin (VPPB), la migraine vestibulaire, la névrite vestibulaire et la maladie de Ménière constituent à eux seuls environ 80 à 90 % des vertiges d'origine périphérique observés en pratique clinique. Ces affections perturbent le fonctionnement

Les troubles de l'équilibre et la sensation d'ébriété à la marche figurent parmi les motifs de consultation les plus fréquents. En France, plus de 300 000 consultations hebdomadaires concernent les vertiges et les troubles de l'équilibre, qui toucheraient près de 7 % de la population. Dans un dossier publié le 7 juin 2026, « Santé Magazine » fait le point sur ces troubles avec le Pr Vincent Darrouzet, professeur émérite d'ORL et praticien attaché au CHU de Bordeaux.

UN ÉQUILIBRE ASSURÉ PAR TROIS SYSTÈMES

Selon le spécialiste, l'équilibre repose sur trois composantes complémentaires : le vestibule de l'oreille interne, la proprioception – qui permet au cerveau

de connaître la position du corps grâce aux muscles, aux articulations et à la plante des pieds – ainsi que la vision. Le Pr Vincent Darrouzet explique, dans les colonnes de « Santé Magazine », que l'oreille interne joue un rôle central en renseignant en permanence le cerveau sur les mouvements et la position du corps dans l'espace. Les informations recueillies sont ensuite combinées à celles de la vision et de la proprioception afin d'ajuster la posture et de maintenir la stabilité lors de la marche ou des déplacements. Toute défaillance de l'un de ces trois systèmes peut entraîner une perte d'équilibre, une impression de tangage, de flottement, voire des vertiges accompagnés de nausées.

SOMMEIL APRÈS 60 ANS Les besoins restent stables, mais les nuits changent

Avec l'âge, les habitudes de sommeil évoluent : l'endormissement peut devenir plus précoce, les réveils nocturnes plus fréquents et le sommeil moins profond. Pourtant, contrairement à une idée largement répandue, les besoins en sommeil ne diminuent pas nécessairement après 60 ans. Dans un dossier publié le 14 juillet 2026, « Santé Magazine » fait le point sur les changements du sommeil chez les seniors avec la Dre Marie-Françoise Vecchierini, neuropsychiatre spécialiste du sommeil et membre de l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV).

UN SOMMEIL PLUS FRAGILE, MAIS DES BESOINS PRÉSERVÉS

Selon la spécialiste interrogée par « Santé Magazine », le vieillissement n'entraîne pas une réduction importante du besoin biologique de sommeil. Ce qui change principalement, c'est sa qualité. Avec l'âge, le sommeil devient généralement plus léger et plus fragmenté. Les réveils nocturnes se multiplient, l'endormissement peut prendre davantage de temps et les phases de sommeil profond, indispensables à la récupération physique, diminuent progressivement. Ces modifications peuvent donner l'impression de moins dormir, alors que le temps total passé au lit reste souvent proche de celui des années précédentes. La sensation d'un sommeil moins réparateur est surtout liée à sa fragmentation.



ENTRE 7 ET 8 HEURES DE SOMMEIL EN MOYENNE APRÈS 65 ANS

D'après la Dre Marie-Françoise Vecchierini, les recommandations indiquent qu'une personne âgée de plus de 65 ans a généralement besoin de 7 à 8 heures de sommeil par nuit. Cependant, la spécialiste rappelle que chaque individu possède des besoins différents. Certaines personnes peuvent se sentir reposées après 6 h 30 de sommeil, tandis que d'autres auront besoin de davantage d'heures. « Il ne faut pas regarder uniquement le nombre d'heures. La bonne durée est celle qui permet d'être en forme pendant la journée, sans fatigue importante ni somnolence excessive »,

explique la neuropsychiatre dans les colonnes de « Santé Magazine ».

SIX HEURES DE SOMMEIL : SUFFISANT POUR CERTAINS, INSUFFISANT POUR D'AUTRES

Dormir six heures par nuit après 60 ans n'est pas forcément problématique si la personne se réveille reposée, conserve une bonne énergie dans la journée et ne ressent pas de somnolence excessive.

En revanche, une fatigue persistante, des difficultés de concentration ou des envies fréquentes de dormir peuvent révéler un manque de sommeil. Dans ce cas, un avis médical peut être nécessaire afin d'identifier d'éventuels troubles associés.

LA SIESTE, UN COMPLÉMENT POSSIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS

Une courte sieste peut aider à compenser une nuit insuffisamment réparatrice, à condition de respecter certaines règles. Les spécialistes recommandent une sieste de 15 à 30 minutes, idéalement en début d'après-midi. Une sieste trop longue ou trop tardive risque, en revanche, de perturber l'endormissement du soir et de renforcer les difficultés de sommeil nocturne.

DORMIR PLUS DE NEUF HEURES : UN SIGNAL À SURVEILLER

Un sommeil prolongé de manière régulière, supérieur à neuf heures par nuit, mérite une

attention particulière chez les personnes âgées. Selon la Dre Vecchierini, cette durée excessive peut parfois être liée à un problème de santé sous-jacent, comme une maladie chronique, une affection neurologique, une dépression, un trouble anxieux, une apnée du sommeil ou encore certains traitements médicamenteux. Des signes doivent également conduire à consulter : une fatigue importante durant la journée, des endormissements involontaires, des comportements inhabituels pendant le sommeil, des ronflements associés à des pauses respiratoires ou une aggravation des troubles de mémoire et de concentration.

LES BONNES HABITUDES POUR PRÉSERVER SON SOMMEIL

Pour maintenir une bonne qualité de sommeil après 60 ans, plusieurs mesures simples peuvent être adoptées. Il est notamment conseillé de conserver des horaires réguliers de coucher et de lever, de s'exposer à la lumière naturelle chaque matin, de pratiquer une activité physique adaptée et de limiter les excitants comme la caféine en fin de journée.

Les spécialistes recommandent également d'éviter les écrans avant le coucher et de réserver le lit au sommeil. Une chambre calme, sombre et fraîche, avec une température située autour de 18 à 19 °C, favorise aussi un meilleur repos.

Enfin, « Santé Magazine » rappelle que les somnifères ne constituent pas une solution durable, particulièrement chez les personnes âgées, car ils peuvent augmenter certains risques, notamment les chutes, les troubles de la mémoire et la dépendance.

Santé Magazine

KARIM KHAN ÉVINÇÉ

LA CPI DANS LA TOURMENTE

Au-delà du procureur Karim Khan, c'est la Cour pénale internationale elle-même qui est visée.

Sur les 125 États membres de la Cour pénale internationale (CPI), 82 ont voté pour la révocation de son procureur, le Britannique Karim Khan, lors d'un scrutin organisé vendredi au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU), à New York. L'Assemblée lui reproche d'avoir «engagé une relation sexuelle inappropriée» avec son assistante, considérée comme «un abus de pouvoir ou d'autorité» en raison des liens hiérarchiques entre le procureur et l'employée. Il est accusé de «faute grave» et de «manquement grave aux devoirs de sa charge». Le magistrat britannique avait quitté temporairement ses fonctions en mai 2025 dans l'attente des conclusions d'une enquête ouverte après les accusations formulées par une collaboratrice. Suspendu en juin par le Bureau de l'Assemblée, il a toujours rejeté ces accusations. Ses avocats ont critiqué la procédure disciplinaire, la jugeant inéquitable. En réaction au vote, ils ont déclaré que Karim Khan «contesterait la légalité et l'équité de la décision par tous les moyens légaux à sa disposition». Dans un communiqué, son avocat, Tayab Ali, a déclaré que «la destitution de Karim Khan a été décidée à l'issue d'une procé-



dure au cours de laquelle il n'a jamais eu la possibilité de se faire entendre équitablement». Il a ajouté que cette décision était «dépourvue de tout fondement légal ou raisonnable».

UNE DESTITUTION SUR FOND DE PRESSIONS AMÉRICAINES
La destitution de Karim Khan intervient alors que la Cour fait face à de nombreuses pressions, notamment à de nouvelles menaces de la part des États-Unis. L'admi-

nistration Trump a imposé des sanctions à plusieurs juges et procureurs de la CPI et a promis, la semaine dernière, de «paralyser systématiquement la capacité de la CPI à fonctionner». En toile de fond de cette destitution, ce qui est reproché à Karim Khan, c'est le fait d'avoir lancé, en 2024, des mandats d'arrêt contre le Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu et son ex-ministre de la Défense, Yoav Gallant, dans le cadre de la guerre à Gaza. En raison du dossier

contre les responsables de l'entité sioniste, Karim Khan a été sanctionné par les États-Unis, tout comme plusieurs magistrats impliqués. En février 2025, l'administration de Donald Trump a placé Karim Khan sous sanctions financières. Cette mesure a entraîné le gel de ses avoirs et le blocage de ses accès numériques officiels gérés par des entreprises américaines comme Microsoft. Plusieurs membres du Congrès américain ont envoyé des avertissements directs à Karim Khan, menaçant de cibler sa famille et ses collaborateurs si les dossiers contre Israël n'étaient pas abandonnés.

LA CRÉDIBILITÉ DE L'INSTITUTION REMISE EN CAUSE

Au-delà du procureur Karim Khan, c'est la Cour pénale internationale elle-même qui est visée. À travers cette cabale contre son procureur, c'est la crédibilité de la CPI qui est remise en cause. Mené par le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, le gouvernement américain a lancé une campagne globale pour démanteler la CPI «brique par brique», la qualifiant de menace intolérable pour la souveraineté des États-Unis. Washington exhorte les pays bénéficiant de son bouclier de sécurité militaire à rejeter l'autorité du tribunal et à refuser d'exécuter ses mandats. **S. S.**

LE NIGERIA MENACE DE SUSPENDRE LES VOLS DE ROYAL AIR MAROC

Air Algérie parmi les alternatives stratégiques



L'Autorité nigériane de l'aviation civile (NCAA) a adressé un avertissement à Royal Air Maroc (RAM), évoquant la possibilité de mesures restrictives à l'encontre de la compagnie marocaine en raison de plusieurs plaintes liées à la qualité des services fournis aux passagers. Selon des responsables de la NCAA, les réclamations concernent principalement la gestion des bagages, les délais de traitement des demandes d'indemnisation ainsi que le suivi des réclamations des voyageurs.

DES TENSIONS CROISSANTES

L'autorité affirme avoir déjà engagé des démarches auprès de la compagnie depuis 2025, sans constater d'amélioration jugée suffisante.

La tension serait montée d'un cran après un incident signalé le 23 juillet, au cours duquel des échanges difficiles auraient eu lieu entre des responsables de l'aviation civile nigériane et le représentant local de Royal Air Maroc. Les autorités nigérianes reprochent également à la compagnie l'absence de certains responsables habilités à prendre des décisions lors de réunions officielles organisées à Abuja. Elles appellent la compagnie à renforcer son dialogue avec les institutions locales et à apporter des réponses concrètes aux préoccupations exprimées par les passagers.

La NCAA rappelle qu'elle entend faire respecter les réglementations nationales ainsi que les engagements pré-

vus dans le cadre des accords bilatéraux de transport aérien.

UN MARCHÉ AFRICAIN STRATÉGIQUE

Face à une éventuelle réduction des activités de Royal Air Maroc au Nigeria, les autorités nigérianes soulignent que plusieurs alternatives existent pour maintenir la continuité du transport aérien régional. Parmi les compagnies citées figurent Air Algérie, EgyptAir et Ethiopian Airlines.

Air Algérie pourrait ainsi bénéficier d'un contexte favorable pour renforcer sa présence sur le marché ouest-africain. La compagnie algérienne dessert déjà Abuja depuis avril 2025, via Douala au Cameroun, dans le cadre de sa stratégie d'expansion du réseau africain. Cette orientation s'inscrit dans la volonté de l'Algérie de faire de l'aéroport international d'Alger une plateforme de correspondance reliant davantage l'Afrique aux autres régions du monde.

Le Nigeria, première puissance démographique d'Afrique avec plus de 220 millions d'habitants, représente un marché majeur pour les compagnies aériennes internationales. La concurrence sur les liaisons africaines devrait donc continuer à s'intensifier, alors que les transporteurs cherchent à renforcer leurs réseaux et leurs positions sur le continent.

APRÈS LA DIFFUSION D'UN ENTRETIEN JUGÉ HOSTILE

Le Tunisie convoque l'ambassadrice de France

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger a convoqué l'ambassadrice de France en Tunisie pour lui faire part de la vive protestation des autorités tunisiennes à la suite de la diffusion, par une chaîne publique française, d'un entretien avec une personne recherchée par la justice tunisienne, a indiqué un communiqué du MAE tunisien. Selon les autorités tunisiennes, cet entretien comporte des atteintes à la souveraineté de l'État tunisien, vise sa sécurité nationale ainsi que ses institutions et constitue un appel explicite à la sédition et aux affrontements internes.

Tunis dénonce une ingérence

Au cours de cette rencontre, le secrétaire d'État a exprimé la ferme condamnation et la profonde indignation de la Tunisie face à ce qu'il qualifie de répétition délibérée de telles pratiques sur des médias publics français. Selon la partie tunisienne, ces médias sont utilisés pour diffuser des contenus incitant à la haine et des allégations mensongères à l'encontre de l'État tunisien. Les autorités tunisiennes estiment que ces agissements dépassent le cadre de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et des règles déontologiques du journalisme. Elles considèrent qu'ils relèvent d'une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures d'un État souverain et qu'ils constituent une incitation directe contre les institutions et les symboles de la Tunisie, ainsi qu'une tentative de porter atteinte à sa sécurité nationale.

La responsabilité de l'État français évoquée

Le secrétaire d'État a également souligné que le caractère public et officiel du média concerné engage, selon la Tunisie, la responsabilité morale de l'État français. Il a estimé que cette responsabilité ne saurait être écartée au motif de l'indépendance de la ligne éditoriale ou de la liberté de la presse. Les autorités tunisiennes appellent ainsi les autorités françaises à prendre, conformément à leur législation nationale, les mesures qu'elles jugent nécessaires afin de mettre un terme à de tels agissements, qualifiés d'inacceptables par Tunis.

TROISIÈME MANDAT

Trump remet le sujet sur la table



Cette sortie intervient également dans un contexte marqué par une baisse de sa cote de popularité, mettant en lumière la stratégie politique du milliardaire pour maintenir son influence sur la scène américaine.

Le président américain Donald Trump a relancé les spéculations sur une éventuelle candidature à l'élection présidentielle de 2028 en arborant une casquette portant l'inscription Trump 2028 lors du dîner de la White House Correspondents' Association. Une provocation politique qui intervient malgré l'existence du 22e amendement de la Constitution américaine, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels exercés par une même personne.